

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	\$8.00
UNION POSTALE	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE..	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

Livres et journaux

Pourquoi on ne lit plus guère de livres sérieux.

Un quotidien de la province affirmait l'autre jour qu'on ne lit plus de bons livres dans nos campagnes. Il exprimait le vœu qu'on y revienne à la bibliothèque paroissiale.

Certes, à la ville plus encore qu'à la campagne, on ne lit plus assez de beaux et bons livres. Pourquoi? Il y a maintes raisons à cela. Mais ne serait-ce pas parce qu'aujourd'hui presque tout le monde lit le journal populaire, que celui-ci a remplacé le livre jusque dans le fond des campagnes, que le temps jadis employé à lire des livres, on le donne aujourd'hui au quotidien, surtout au journal qui veut se faire à la fois livre, revue, disséminateur d'informations, de nouvelles, de connaissances utiles ou inutiles et, trop souvent, réussit à n'être plus qu'un catalogue volumineux de bons marchés plus ou moins authentiques, parsemé de réclames plus ou moins abracadabrantes, entre lesquels se glissent des bribes d'informations d'une exactitude maintes fois incertaine?

Rares sont, dans les villes comme dans les campagnes, les gens qui ont le loisir de faire des lectures longues et sérieuses. L'homme de profession, de bureau ou de métier, surtout dans la ville, n'a, à cause de la vie fébrile qu'il mène, guère de temps chaque jour à donner à la lecture. S'il le donne au journal, il ne lui en reste plus pour le livre. Or le journal à grand tirage, répandu d'un bout à l'autre du pays et qui prétend apporter la dernière information chaque matin ou chaque soir, se préoccupe trop souvent aujourd'hui moins de la qualité de ce qu'il donne que du volume mis aux mains du lecteur. Il lui paraît moins important d'apporter à ses habitués de l'excellente lecture que beaucoup de papier, avec de grosses manchettes et un nombre considérable de colonnes d'annonces. Quand ce type de journal a fini de découper en manchettes et en vignettes le dernier vol de grand chemin, la dernière information sensationnelle, le dernier assassinat, quelle place lui reste, entre une publicité effrénée et les casse-tête populaires, pour la véritable information, le commentaire précis et intelligent, la reproduction soigneusement triée, la lecture choisie? Très peu, trop peu, infiniment peu.

Le but du journal contemporain de cette sorte n'est pas d'instruire. Il est de faire de l'argent, d'amuser, de distraire. Ce journal est devenu une sorte de théâtre de papier où figurent, la plupart du temps, des marionnettes sanglantes, ou lubriques, ou des personnages grotesques, des polichinelles de sixième ordre. Ils prennent la place qu'on devrait donner à un autre genre de nouvelles et de gens. Aussi, quand l'habitué a pris le tour de fréquenter ce théâtre, d'y voir évoluer vedettes et comparses, il en a la manie, comme on a celle du gros cinéma ou de la gomme à mâcher. Il lui faut, tous les jours, sa promenade dans les coulisses de papier beurré d'encre, de sang ou de boue. Il y perd le temps qu'il pourrait si avantageusement employer à lire de bons livres, il prend le tour de n'attendre plus, le soir ou le matin, que son journal; et, celui-ci lu, quel temps lui reste pour une lecture profitable, instructive et moralisatrice?

Ajoutez à cela que, sur les pans de ce théâtre de papier, il voit affichées, à tout bout de champ, des invites d'assister à tel spectacle, à telle représentation, la plupart d'un faux achevé, où les décors fantastiques et les figurantes habillées — ou déshabillées — à la dernière mode, masquent mal le vide de l'intrigue, quand elle n'est pas franchement licencieuse. Aussi, une fois le journal lu, l'habitué de ce genre de feuille, s'il a quelque liberté, s'en va au théâtre de papier, au cinéma de luxe, achever de s'abrutir l'esprit, de se dévoyer le jugement. Lire en revenant de là? Peut-être, s'il s'agit d'un roman stupide, d'un recueil de contes détestables, d'une revue leste ou simplement imbécile. Un bon livre, sérieux et qui instruit? Allons donc. Il ferait au lecteur de journaux jaunes l'effet d'un verre de vin véritable et pur à la bouche d'un homme habitué à l'absinthe et au tord-boyaux, — il est incapable d'en apprécier la saveur et le bouquet.

On ne lit plus guère les bons livres, et même, tout simplement, des livres, parce qu'on n'a pas trop de temps pour autre chose que le journal d'aujourd'hui et volumineux. Au vrai, combien de gens se pensent instruits, sont sûrs de l'être, qui, tout au fond, sont des sortes d'illettrés ayant tout juste, en fait de connaissances, celles qu'il faut pour pouvoir épeler, tous les soirs, les huit ou dix colonnes d'un récit scandaleux, du compte rendu d'un procès d'assises sordide! Un beau et bon livre, quand en ont-ils un dans leurs mains? Ils ont mieux à faire: ne leur faut-il pas feuilleter, tantôt, les quatre-vingts pages d'un numéro du samedi, avec potins de cours et de loges de concierges, récits puerils ou scabreux, illustrations en couleurs, dessins américains, devinettes cocasses, photos d'actrices demi-nues qui coudoient sur le papier glacé des braves gens auxquels cette promiscuité inspire aucune amère réflexion, tant ils sont orgueilleux de voir leur portrait répandu à des milliers d'exemplaires, d'un bout à l'autre du pays? Merci bien! Cela lu, on se couchera, comme des bêtes satisfaites, à qui le cerveau ne fera jamais mal d'avoir un tant soit peu travaillé. L'époque du beau et bon livre, mais elle s'en va, pour des centaines de milliers de gens.

C'est contre ce goût du journal pimenté, contre ce genre de lectures douteuses que s'efforce de réagir la presse honnête. Elle veut faire réfléchir en même temps que renseigner, instruire, et même aussi, — il le faut, — amuser, mais de façon morale et relevée. Bien des gens qui se piquent d'intelligence, de culture, s'ils ne lisent à peu près plus que les journaux dits de grande information, et rarement un beau et bon livre, ont le devoir d'encourager cette presse honnête et digne. S'en doutent-ils même? Pour un bon nombre, oui. Mais le journalisme d'affaires, d'argent et d'assises n'a-t-il pas enlaidi jusque dans cette classe le sens du goût et du discernement?

Ainsi, le goût du bon livre devient chose de plus en plus rare. Et le bon journal, à peu près seul, est capable de le faire revivre. Mais la tâche sera dure et ingrate.

Georges PELLETIER.

L'actualité

Ephémérides

Les anniversaires sont choses mélancoliques ou gais, suivant l'occurrence et le tempérament des intéressés, et en groupe, dans un bulletin chronologique, ils forment un très curieux et piquant assemblage.

Dans la Gazette du 28 juin, sous la rubrique: Today in Canadian history, nous relevons les dates suivantes:

1793 — Consécration du révérend David Mountain comme premier évêque anglican de Québec.

1838 — Proclamation de l'amnistie pour les prisonniers politiques au Canada.

1845 — Grand incendie à Québec, le second depuis un mois.

1886 — Le premier train transcontinental sur la voie du Pacifique-Canadien a quitté Montréal pour Vancouver.

1919 — Signature du traité de Versailles, le Canada étant l'un des signataires.

Cette série d'événements à l'importance inégale, survenus le même jour de l'année par une coïncidence dont le sens nous échappe et que nous pénétrons au dernier jour comme les mystères continus de la vie, oubliés pour la plupart, quelques-uns complètement rayés de la mémoire des hommes, renferme, pour ainsi dire, l'essence de l'histoire du Canada sous la domination anglaise. Elle en marque les diverses étapes. Curieuse rencontre qui se renouvelle peut-être pour chaque jour, si nous nous donnions la peine d'observer.

La consécration du premier évêque anglican de Québec, en l'année de la Terreur jacobine, montre le progrès de l'élément anglais au Canada. Il y a deux races au pays, à cette époque. Combien se doutent que le titre d'évêque anglican de Québec remonte à 1793?

La lutte s'engage entre les deux éléments ethniques, entre les conquérants et les conquérants, la lutte pour l'égalité politique.

L'amnistie de 1838 est le voile d'oubli jeté sur le champ de bataille. Les réformes longtemps réclamées en vain s'opèrent, le gouvernement responsable deviendra une réalité. Les Canadiens français tirent des institutions représentatives un avantage qu'ils ne sauraient pas toujours conserver: le respect de leur langue et de leurs droits, par l'union, le désintéressement, l'intransigence de leurs représentants. Reconnaissant à LaFontaine de l'exemple donné, notre peuple, comme on sait, lui a érigé au parc qui porte son nom, un monument que l'on aperçoit de plusieurs milles à la ronde. C'est beau, la reconnaissance.

En 1845, grand incendie à Québec, le second depuis un mois. Le feu joue un grand rôle dans notre histoire. Les villes, les églises et les forêts flambent à l'envi. Le statisticien qui s'amuserait — si l'on peut s'amuser à une besogne aussi lugubre — à évaluer le total des dommages causés par l'incendie, depuis les origines, obtiendrait un chiffre colossal. Hélas! une année après, il faudrait ajouter quelques millions de dollars au nombre global.

En 1886, départ du premier convoi transcontinental pour Vancouver. L'Union s'est élargie en la Confédération, comme un fleuve devient lac. L'unité d'un peuple jeune rayonne d'un Atlantique à l'autre, suivant le mot d'un orateur. Les journaux du temps ont dû parler longuement de l'inauguration de ce service. On ne se doutait pas que des ténérailles contraindraient un jour deux autres lignes parallèles et personne ne prévoyait le fulgurant éclat des déficits ferroviaires aux environs de 1923.

Huit ans après, ouverture de la conférence intercoloniale à Ottawa. L'Empire tel que nous avons appris à le connaître et le vénérer commence à se dessiner. Le Dominion vient à peine de quitter ses couches et d'abandonner le biberon qu'on le fait passer au salon et qu'on lui présente des personnages. Bientôt sonnera l'heure où on lui demandera de payer les dépenses de la cuisine et de contribuer au défrayement d'un coiffeur train de vie.

Enfin, 28 juin 1919, signature du merveilleux traité de Versailles. Avec le ne sais combien de pays, le Canada a signé ce parchemin, chef-d'œuvre de sagesse, de bon sens et de justice, sur lequel la paix du monde s'appuie comme sur un roc. Le Canada n'est plus une simple puissance mondiale. En vertu du principe que, pour faire bonne figure dans le monde, il faut être criblé de dettes, que pour bien gérer ses affaires il faut se mêler de celles des autres, que, pour être fort, il faut se saigner à blanc, il porte comme une décoration sa dette plus que sextuplée, il plonge ses dix doigts dans le gupier européen et gaillard et guilleret, il sort de son équipage militaire, conscient d'avoir pris durant la guerre "la direction morale de l'Amérique", mais magnanimité disposé à n'en pas abuser contre les Etats-Unis, son débile voisin.

Pauvre traité de Versailles! L'anniversaire de sa signature fait peu de bruit dans le monde. Le Pape ne s'abstient pas de le louer, mais les relations internationales sont plus mauvaises que jamais. C'était pourtant un prodige du génie humain, le traité de Versailles!

MEMOR.

Notes municipales

Une suggestion de M. Georges Gonthier sur l'évaluation des propriétés à leur pleine valeur — Qualification foncière.

Il y a quelques mois, le sous-ministre des municipalités, M. Morin, écrivait: "Je prétends que la moitié de nos municipalités rurales ne sont pas évaluées au tiers de leur valeur".

Il ajoutait que l'évaluation foncière fixée officiellement, dans la province de Québec, à \$1,582,888,738 devrait être beaucoup plus élevée, du triple peut-être.

Les journaux ont fait peu d'écho à la thèse de M. Morin publiée dans une revue spécialisée et qui n'atteint pas un très grand public. Mais fort heureusement, au congrès des municipalités, M. Georges Gonthier, comptable-vérificateur bien connu, y a apporté toute l'autorité de sa réputation. Il a repris la thèse de M. Morin en l'amplifiant.

Trois maux principaux ressortent de cette sous-estimation: un mal personnel. Les maux dénoncés par le sous-ministre des municipalités sont très réels, sans compter que dans cette sous-estimation, la vérité, qui ne perd jamais ses droits même en administration municipale, ne trouve pas son compte. Tricher est mal en toutes choses, mais tricher est particulièrement mal et plus particulièrement sot quand la tricherie ne profite à personne. Or c'est le cas dans la sous-estimation de la valeur foncière.

Pour résumer l'article de M. Mo-

rin notons que le mal national réside en ceci: que la province de Québec passe aux yeux de l'étranger pour plus pauvre qu'elle n'est en réalité, ce qui affecte sa réputation et son crédit.

Le mal municipal réside dans la restriction consciente du crédit et du pouvoir d'emprunt et, partant, de l'influence de la municipalité. Le crédit, le pouvoir d'emprunt et l'influence d'une municipalité, comme on l'a écrit déjà, sont fonction de son rôle d'évaluation municipale. Rogner celui-ci, c'est rogner celles-là. Le mal personnel est réel, bien qu'il échappe à des contribuables bornés. Que peut-on gagner à cette duperie? Rien. Les dépenses des comités sont réparties sur les diversités municipales, en proportion de leur évaluation, mais le comité peut lui-même faire cette évaluation comme il l'entend ou comme il le trouve juste. La loi a été amendée pour parer à toute tentative de fraude.

Les fraudeurs de l'impôt s'abusent singulièrement. Supposons, comme le dit M. Morin, qu'il faille une somme de dix mille dollars pour l'administration d'une petite municipalité. Il faut trouver cette somme de toute façon, même si dix, vingt, trente ou la totalité des propriétaires ont été sous-estimés par l'évaluateur qui s'est trompé ou qui a délibérément fermé les yeux. Si le rôle d'évaluation est d'un million, un calcul très simple établit qu'il faudra taxer d'un dollar par cent pour arriver à dix milles; si le rôle d'évaluation est du double la taxe sera par contre de la moitié d'un dollar par cent dollars ou de cinquante sous. Les propriétaires ne paieront pas plus mais la municipalité jouira par contre d'une réputation enviable. On dira d'elle que son rôle d'évaluation est élevé et son impôt bas, deux fois plus bas que chez telle voisine qui n'a que la moitié de son évaluation et qui doit frapper ses contribuables d'un impôt d'un pour-cent.

Au congrès de l'Union des municipalités M. Gonthier est revenu sur toutes ces raisons et sur d'autres encore. Il est à croire que la thèse du sous-ministre des municipalités qui a reçu un si important appui sera acceptée par le gouvernement, d'autant plus que le congrès a adopté un vœu portant que les municipalités soient contraintes par la loi de préparer un rôle d'évaluation d'après la pleine valeur de la propriété.

Lors d'une récente réunion, le Citizens' Research Institute of Canada a décidé de faire une enquête auprès de toutes les provinces sur la nécessité de la qualification foncière pour tous ceux qui sollicitent une fonction publique. La résolution a été présentée par M. N. A. Voizard, de Montréal, appuyée par M. Hugh MacDonald.

Il sera intéressant de connaître le résultat de cette enquête. Nous sommes d'avis, nos lecteurs le savent, que le rétablissement de la qualification foncière pour toutes les charges municipales rendrait un grand service. Elle écarterait non pas tous les indésirables, mais les plus indésirables, ceux qui veulent faire d'une fonction qui devrait être purement honorifique un gagne-pain et qui tiennent à se compenser, on sait trop de quelle façon, de la peine qu'ils se donnent pour servir leurs concitoyens. Malheureusement il est bien à craindre qu'on n'ose faire nulle part, au parlement de Québec pas plus qu'ailleurs, machinerie. En démocratie on ne remonte jamais les côtes: on les descend, toujours, jusqu'à l'anarchie, abaissement naturel, s'il est plus ou moins éloigné, si on ne brûle pas toujours les étapes comme en Russie en passant de l'éphémère L'vov au durable Lénine par le non moins éphémère Kerensky.

IS DUPIRE.

Bloc-notes

La voix d'Hyderabad

En cinquième page de la Gazette de ce matin, sous des titres d'une haute éloquence, les lecteurs attentifs auront pu lire des déclarations qu'il vaut la peine de conserver. Elles émanent d'un Indien, M. Sayid Abdul Latif, professeur de littérature anglaise au collège universitaire Osmania, dans l'Etat d'Hyderabad. Le titre qui les présente en dit tout de suite la portée générale: Indian Vernacular Used in Education — English as Medium of Instruction Has Failed, Says Hyderabad Professor, etc.

Ce professeur de littérature anglaise, qui arrive d'un congrès de professeurs d'anglais, tenu ces jours derniers à l'Université Columbia de New-York, n'a évidemment point de parti pris contre la langue anglaise. "Le professeur, nous dit le compte rendu de la Gazette, parle ensuite des études anglaises comme d'une noble littérature, qui n'est pas étroite ou particulièrement applicable à l'Angleterre, et il croit que, par le moyen des idées qu'elle exprime, il est possible d'atteindre fortement les petits malentendus internationaux".

Mais cet Indien qui a particulièrement étudié la littérature anglaise est aussi un pédagogue, qui connaît le fonctionnement normal de l'esprit humain.

"L'université Osmania, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, a-t-il déclaré à la Gazette, est une institution nouvelle, vieille de cinq ans à peine... Elle donne l'enseignement supérieur (higher education) au moyen de l'anglais, une langue indienne parlée par le peuple d'Hyderabad et connue, si l'on excepte quelques régions du Sud, dans toute l'Inde. Le principe qui est à la base de cette méthode est qu'un vrai type

Les Français avancent jusqu'à Lengen

d'éducation n'est possible que par le moyen de la langue maternelle (The underlying principle of this is that the right type of education is possible only through one's mother tongue).

"Comme vous le savez probablement, nous avons aux Indes, pendant près de trois quarts de siècle, utilisé l'anglais comme médium d'enseignement et, en dépit d'une certaine mesure de succès, nous sentons que le système n'a point réussi à stimuler le génie de notre peuple et n'a point produit un nombre appréciable de penseurs originaux, de savants ou d'hommes de lettres. Car une langue étrangère impose toujours à l'esprit de celui qui étudie un effort supplémentaire, qui comporte un gaspillage de temps et d'énergie (For a foreign tongue always imposes an extra strain on the mind of the student, involving wasted time and energy)".

Ce témoignage est d'autant plus intéressant que M. Latif a le soin de préciser que, dans cette même université, "bien que l'anglais soit le médium d'enseignement, on a fait de l'anglais une langue seconde indispensable, nécessaire à l'obtention des diplômes".

Ce régime n'est pas, semble-t-il, mal vu du gouvernement britannique. "L'emploi de la langue indienne, dit M. Latif, est encouragé par le gouvernement britannique, et avec de bons résultats (The use of the Indian vernacular, noted Prof. Latif, was being encouraged by the British Government, and with good results)".

Le fond de la thèse

En deux phrases, ce professeur indien a dressé l'essentiel de la thèse pédagogique qui condamne le Règlement XVII et toutes les réglementations de ce genre, il constate en même temps l'échec, aux Indes, de tentatives analogues. Son témoignage vient s'ajouter à ceux, déjà si nombreux, que les Franco-Ontariens ont tirés de l'Afrique-Sud, de la Belgique, de l'Irlande, du Pays de Galles, de l'Angleterre même. Nous espérons qu'il tombera sous les yeux de M. Ferguson et de ses nouveaux collègues.

Ceux-ci ont une occasion splendide de rétablir, dans leur province, la paix et la bonne entente, de faire disparaître du pays tout entier un élément de discord et de désunion. L'expérience a pu leur apprendre que, si les Franco-Ontariens tiennent à la conservation de leur langue maternelle et à l'emploi de saines méthodes pédagogiques, il est faux qu'ils se refusent à apprendre la langue de la majorité de leurs concitoyens. Et c'est le seul prétexte qu'aient osé invoquer, en faveur du maintien du Règlement XVII, ceux qui n'affichent point l'intention formelle de supprimer dans l'Ontario tout enseignement français.

Par ailleurs, l'opinion publique est visiblement plus favorable à la minorité. Des hommes en vue ont publiquement reconnu qu'il importe de lui rendre justice. Tout cela facilitera la besogne du gouvernement, s'il veut remettre les choses dans l'ordre.

Point de vue politique

Cet acte de justice serait en même temps, du point de vue de la politique fédérale tout au moins, un geste politique fort habile.

Le Règlement XVII a lourdement pesé sur le sort du parti conservateur fédéral dans notre province. "Au lendemain de ce faux pas, dit l'Événement d'hier, nous avons entendu des politiciens énergiques comme les Pelletier et les Casgrain, pour ne pas parler des vivants, déclarer que la position des conservateurs canadiens-français dans l'arène fédérale devenait intenable".

Le parti conservateur fédéral ne pourra reprendre sérieusement pied dans la province de Québec que si ses alliés d'Ontario prennent le moyen de réparer le "faux pas", comme dit l'Événement, d'il y a dix ans. Et ses chefs ont trop l'expérience de la vie publique pour ne pas savoir que tout ce qui pourrait

La session d'Ottawa

La fin aujourd'hui, la prorogation demain

Les conservateurs notent que l'Etat dépensera 116 millions, cette année, pour ses voies ferrées — L'argument "Tu Quoque". Débat sur la conférence impériale aujourd'hui.

(par Léo-Paul DESROSIERS)

Ottawa, 28. — Le parlement s'achève vers la prorogation. Il s'est débarrassé aujourd'hui de presque tout son programme législatif, il a fait une profonde entaille dans le budget supplémentaire que le gouvernement a présenté il y a quelques jours. Il a gardé pour vendredi, dernier jour de la session, le débat sur la conférence impériale qui prendra plusieurs heures, croit-on. Dans le même temps, le Sénat renvoie rapidement à la Chambre des communes, avec ou sans amendements, les bills qu'il a reçus d'elle pour révision. Enfin on croit que tout sera terminé pour vendredi soir. Ce n'est pas à dire que la prorogation aira lieu tout de suite, cependant. On la remettra à samedi après-midi et les députés pourront ensuite prendre leurs vacances.

Les Français avancent jusqu'à Lengen

Ils ont pris cette mesure dans la zone de Mayence comme châtiment pour les actes de sabotage commis par les Allemands sur les voies ferrées de la Ruhr.

Le gouvernement français graciera probablement le 14 juillet, un certain nombre de royalistes et de communistes incarcérés dernièrement, y compris le conseiller municipal André Marty.

(Dernière heure)

COBLENCE, 29 (S. P. A.). — Les Français ont avancé aujourd'hui dans la zone de Mayence jusqu'à Lengen, où passe le chemin de fer Darmstadt-Francfort et située à huit milles au sud de Francfort. Ils ont aussi poussé leur occupation jusqu'à Eschborn, sur la voie ferrée Francfort-Krenberg, à sept milles et demi au nord-ouest de Francfort.

Cette avance est un châtiment pour les récents actes de sabotage sur les voies ferrées.

ON GRACIERAIT ANDRÉ MARTY

PARIS, 29 (S. P. A.). — On répète qu'on accordera l'amnistie, le 14 juillet, en faveur d'André Marty, conseiller municipal de Paris, et de certains communistes et royalistes récemment condamnés à la prison ou attendant leur procès. Marty, qui est en renom parmi les communistes, a été écroué à la suite d'une mutinerie de matelots français dans la mer Noire, durant la guerre.

LA FRANCE ET LA RUSSIE

PARIS, 29 (S. P. A.). — Répondant au député communiste Berthon, qui demandait la reprise des relations avec la Russie, M. Poincaré a dit à la Chambre des députés, hier, que l'attitude du gouvernement sur cette question n'avait pas changé depuis les conférences de Gênes et de La Haye.

"S'il veut renouer ses relations avec nous", dit-il, "le gouvernement de Moscou devra auparavant reconnaître les dettes que les gouvernements russes précédents ont contractées".

LE BUDGET FRANÇAIS

PARIS, 29 (S. P. A.). — Dans une longue missive à la commission des finances de la Chambre des députés, M. Poincaré lui demande d'adopter le projet du gouvernement de calquer le budget de 1924 sur celui de 1923. Il déclare que ce ne serait qu'une mesure provisoire qui n'aboutirait point à la présentation d'un budget bi-annuel.

Le président du conseil a fait remarquer que le budget de 1924 devrait être voté avant la fin de l'année, mais il ajoute que la chose est impossible à cause de la somme de travail que le parlement a devant lui. La liste des bills en comprend en effet une vingtaine dont le quatrième a pour objet de ratifier les traités de Washington.

POUR L'AERONAUTIQUE

PARIS, 29 (S. P. A.). — La Chambre des députés a approuvé, hier soir, un crédit de 211,000,000 de francs pour construction aéronautique. Avant la prise du vote, le député socialiste Mistral attira l'attention des députés sur le fait que le crédit avait été majoré de 36,000,000 à la demande du gouvernement, à la dernière minute. Il voulait savoir si c'était en réponse à la récente déclaration faite par M. Stanley Baldwin à Londres. Il voulait savoir également si l'on commençait de la sorte une nouvelle course aux armements.

Le ministre de la guerre, M. Maginot, répondit que le changement avait été exécuté du consentement de la commission des finances du Sénat.

(Voir aussi en page 3)

être fait contre la minorité franco-ontarienne par leurs alliés sera tourné contre eux, ici, par leurs adversaires habituels, avec une violence d'autant plus grande que le parti libéral s'y sentira plus gravement menacé.

Leur intérêt de parti le plus évident se joint à leurs convictions personnelles (chez les Canadiens français du moins et, nous l'espérons, chez bon nombre d'Anglo-Canadiens) pour les inciter à travailler de toutes leurs forces à une détente.

Et la détente doit logiquement comporter le rétablissement de la justice.

Pour la "bonne entente"

En tout cas, tous ceux qui veulent, entre les deux provinces, et entre les deux races, une meilleure entente ont là une excellente occasion d'exercer leur bonne volonté.

Une amélioration de la situation scolaire franco-ontarienne fera plus pour la bonne entente que tous les discours et toutes les promesses, si bien intentionnés que puissent être les uns et les autres.

O. H.

Vient de paraître

HENRI BAZIRE, APOTRE SOCIAL. L'administration du Devoir vient de mettre en vente l'édition canadienne d'Henri Bazire, apôtre social.

Cette brochure de format élégant contient une étude de M. Jean Le-Rolle, ancien président de l'Association catholique de la Jeunesse française, sur son ami Bazire, avec une préface de M. Henri Bourassa, déjà publiée dans le Devoir.

Ce sont des pages à lire pour tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales, prêtres et laïques. Ils trouveront aussi profit à les répandre autour d'eux. Prix: 25 sous l'unité, \$2.50 la douzaine franco. Conditions spéciales par grandes quantités. Adresser les commandes et demandes de renseignements à l'administration du Devoir, 43, rue St-Vincent, Montréal.

UN ABONNEMENT DE VACANCES

Il faut avoir sous la main, pendant l'été, un journal de format peu encombrant, bien rédigé, qui donne les principales informations étrangères et canadiennes avec exactitude, précision, sans les exagérer ni les déformer, et qui commente les nouvelles et les événements de façon impartiale, dans une langue correcte.

Au surplus, il est indispensable que ce journal, accessible à tout le monde, ne renferme rien qui puisse être préjudiciable à la bonne santé morale de ceux qui le liront, — grandes personnes ou jeunes gens.

Le Devoir, selon sa coutume, offre un abonnement de deux ou trois mois à ceux qui quittent la ville pour la campagne, ou sortent bientôt des maisons d'enseignement, des collèges, des universités, pour prendre leurs vacances annuelles.

Deux mois, au Canada, par poste, en dehors de Montréal et de la banlieue, \$1. Trois mois, \$1.50. Aux Etats-Unis, \$1.50 pour deux mois.

Adresser la commande, avec remise, à l'administration du Devoir, service des abonnements, 43, rue Saint-Vincent, Montréal.

M. Woodsworth a demandé au gouvernement s'il est vrai que les

CALENDRIER

DEMAIN SAMEDI, 30 JUIN 1923
COMM. DE ST-PAUL, AP.

Lever du soleil, 4 heures 49.
P. L. le 28, à 8 heures 10 minutes du matin.
P. L. le 29, à 8 heures 10 minutes du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU, PLUS CHAUD
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum, 63.
Même date l'an dernier, 70.
Minimum aujourd'hui, 49.
Même date l'an dernier, 58.
BAROMETRE
8 heures a.m. 29.66. 11 heures a.m. 27.71.
1 heure p.m. 27.73.

Les fêtes du sacre de Mgr Gagnon à Sherbrooke

L'imposante cérémonie de la consécration épiscopale du nouvel auxiliaire de Sherbrooke a eu lieu ce matin — C'est Mgr Georges Gauthier qui a conféré la plénitude du sacerdoce au nouveau prélat — Mgr Guillaume Forbes a prononcé le sermon de circonstance.

Hier soir, dans la cathédrale, les anciens élèves et les citoyens de Sherbrooke ont présenté leurs hommages à Mgr Gagnon — La réponse de Sa Grandeur.

Sherbrooke, 29. (D.N.C.) — La ville de Sherbrooke est en liesse aujourd'hui à l'occasion de la consécration épiscopale de son nouvel auxiliaire de Sherbrooke, Mgr Georges Gagnon, ancien supérieur et préfet des études du séminaire de Sherbrooke. Un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques, de hauts fonctionnaires, de membres de la magistrature et de la politique, ainsi que toute la population de la ville ont tenu à assister à la cérémonie du sacre.

La cérémonie a eu lieu dans la chapelle Pauline, dans le sous-sol de la cathédrale, qu'on croirait plutôt sur une hauteur et qui domine tout Sherbrooke. La chapelle avait été magnifiquement décorée pour la circonstance et l'on remarquait aussi que les édifices et les maisons environnantes avaient revêtu un caractère de fête.

S. G. Mgr Georges Gagnon, archevêque auxiliaire de Montréal, assisté de NN. SS. Georges-Albert Guertin, évêque de Manchester et Rouleau, de Valleyfield, officiant à la cérémonie du sacre. L'évêque consécrateur était assisté au trône comme prêtre-assistant, par Mgr P.-J.-A. Lefebvre, vicaire-général du diocèse de Sherbrooke. Le diacre d'honneur était Mgr Tanguay, procureur du séminaire, le sous-diacre d'honneur, Mgr P. Brasseur, curé de Wotton. M. l'abbé C.-A. Gauthier et M. l'abbé L. Marcotte agissaient respectivement comme diacre et sous-diacre d'office. On remarquait au chœur, nombre de prêtres, entre autres: NN. SS. Guillaume Forbes, Louis Riébaumé, Ovide Charlebois, L.-N. Campeau, F.-Z. Desclercs, M. Buckley, P. Ryan, Z. Lorrain, J. Lavoie, N. Marchand, Eugène Lapointe, F.-A. Dugas, Célestin Lemieux et aussi plusieurs autres dignitaires de l'église.

LE SERMON

Le sermon a été donné par S. G. Mgr Guillaume Forbes, évêque de Joliette. Il a expliqué la haute importance du sacerdoce souverain, de la prêtrise par l'épiscopat. «Mgr Gagnon, dit-il, a été choisi à cause de ses mérites, non occupé le siège titulaire de Spiga et devenir auxiliaire de l'évêque de Sherbrooke. Sa longue carrière passée au service de l'éducation de la jeunesse a été une excellente préparation aux hautes dignités qu'il occupera à l'avenir dans l'église de Dieu. «Puisse-t-il être cette foule immense qui s'est réunie dans cette chapelle aujourd'hui pour assister à son sacre, et agréer les sentiments que me dicte mon cœur d'évêque.»

LE BANQUET

La cérémonie de consécration terminée, le clergé du diocèse a offert au nouvel évêque un magnifique banquet dans la grande salle de l'évêché. Un grand nombre de personnages éminents y prirent part. On remarquait à part les prélats et les nombreux dignitaires ecclésiastiques, M. Narcisse Pérodeau, et M. J. Nicol, qui représentaient au sacre le gouvernement provincial, le maire William Morris, représentant la ville de Sherbrooke, MM. les juges Globensky, White, Lemay, Demers et Panneton, de Montréal, M. Moise O'Beary, député du comté à la législature. Plusieurs discours ont été prononcés.

VOEUX ET HOMMAGES

Hier soir à la cathédrale de Sherbrooke une foule d'anciens élèves du séminaire Saint-Charles et de citoyens s'étaient réunis pour présenter leurs hommages au nouvel auxiliaire de Mgr Larocque. On lui a remis trois bourses. Nous publions l'adresse des anciens élèves du séminaire de Sherbrooke ou Mgr Gagnon fut lui-même préfet des études après avoir été jadis élève. Le texte de l'adresse des citoyens de Sherbrooke ainsi que la réponse de Mgr Gagnon viennent ensuite.

ADRESSE DES ANCIENS ELEVES

Né dans l'une des belles paroisses de ce diocèse d'un bon cœur de bon cœur de bon cœur, enfant de notre ancienne école paroissiale, élève, professeur ou supérieur du séminaire St-Charles-Borromée depuis quarante-huit ans, vous appartenez à tout le diocèse et à la ville de Sherbrooke; mais vous personnalisez surtout à nos yeux notre séminaire qui compte ses jours par ceux que vous y avez vécus, et où cinq mille élèves vous ont connu et aimé.

Pour une attention d'une délicatesse infinie, la Providence a même voulu qu'une partie de votre plus tendre enfance se passât sur le sol américain, afin qu'une sympathie plus grande s'établisse entre le frère aîné et les cadets nombreux venus du pays voisin, et que toujours le séminaire de notre ville ait attiré dans son sein.

Le 1er septembre 1875, s'ouvrent les portes du nouveau séminaire de Sherbrooke fondé par le regretté Mgr Racine. Cinq classes se partagent tous les élèves de la petite communauté. Quatre classes sont consacrées à l'enseignement des sciences.

Nous savons, Monseigneur, quelle grande responsabilité s'attache à cette noble et importante mission. Mais nous connaissons aussi que vos épaules sont, non seulement dignes de porter le manteau qui vous échoit, mais qu'elles sont fortes et depuis longtemps préparées à le recevoir.

Dans le calme, le silence et le travail, vous avez toujours trouvé votre bonheur. Vous n'avez pas demandé les honneurs; ceux-ci sont allés vous chercher à votre tâche quotidienne. La Providence veut que vous étudiez en dehors de la jeunesse ecclésiastique cette influence bienfaisante qui a toujours rayonné autour de vous. Le monde a besoin de charité, de justice, de paix. Nous savons votre cœur rempli de mansuétude et d'amour pour tous.

Monseigneur, souffrez que nous nous réjouissons en ce jour qui vous impose de si lourdes obligations. L'honneur est grand, en effet, et égale bien le devoir à remplir. Et comme vous avez partagé notre vie depuis si longtemps, comme vous avez instruit tant de vôtres, ces citoyens de Sherbrooke sont aujourd'hui heureux et fiers.

Vous êtes maintenant notre Père spirituel; vous allez pleurer de nos peines, vous réjouir de nos succès, chanter de nos gloires comme un bon père que vous serez. Permettez alors à vos concitoyens, devenus vos enfants, de s'agenouiller à vos pieds pour vous demander une chère bénédiction. Et pendant cette genouflexion, Monseigneur, nos cœurs vont s'élever tout grands afin que le Christ lui-même y voie l'attachement sincère que nous vous portons, et le désir ardent que nous voulons jeter vers le ciel pour qu'il fasse descendre sur vous une pluie abondante de faveurs spirituelles et temporelles.

Les citoyens de Sherbrooke.

REPONSE DE MGR GAGNON

Je suis profondément touché des sentiments que vous m'exprimez en ce jour. Non seulement vous, citoyens et des anciens élèves du séminaire, à l'occasion de mon élévation à l'épiscopat et au poste d'auxiliaire du vén. évêque de Sherbrooke. Vous faites de cet événement une occasion de réjouissances, je vous en remercie. Je me réjouis avec vous, non pas tant d'avoir été l'objet du choix du Souverain Pontife pour recevoir cette dignité qui est aussi redoutable qu'elle est élevée, que de l'honneur que ce choix d'un des vôtres confère à notre ville de Sherbrooke, où l'on grandit et passe près de cinquante années de sa vie. Je me réjouis avec vous, citoyens de Sherbrooke, anciens élèves du séminaire de cette ville, de l'honneur que cette nomination fait rayonner sur cette maison de dévouement et de sacrifices, je fais hommage à mon Alma Mater de l'honneur qui me revient en cette circonstance, heureux que je suis de pouvoir payer une partie de la dette de reconnaissance que je lui dois en plaçant le second fleuron de pourpre sur la couronne d'or qui dans un avenir prochain ceindra son front maternel. Je me réjouis avec vous, diocésains de Sherbrooke, et avec notre vénérable chef, parce que l'élévation à la dignité épiscopale d'un enfant du diocèse réalise pour lui un vœu qui lui était cher. Puisse Dieu n'avoir jamais lieu de reprocher à ce vénérable pontife la violence qu'il a faite au Ciel par ses ferventes prières.

Je puis déclarer devant vous, que l'unique ambition de ma carrière sacerdotale a été, non pas de prendre rang parmi les princes de l'Eglise (votre grande charité a cru découvrir en moi bien des vertus), je confesse humblement que je n'en ai jamais eu assez pour désirer ce que saint Paul appelle «une bonne chose», mon unique ambition a été de consacrer ma vie de prêtre au développement et au progrès de la maison qui m'a procuré le grand honneur et le bonheur d'être revêtu du sacerdoce. Après quarante ans employés à la réalisation de ce projet, je me flatte d'être parvenu à l'âge où seules les infirmités futures, conséquences assez naturelles des années qui s'accumulent, m'entraîneront à cette retraite. La Providence a jugé bon d'étendre les limites du petit champ de mes labeurs. J'ai droit de compter sur elle pour un surcroît de vigueur et de force afin de ne pas faillir à la tâche. Grâce à Dieu, la nomination qui m'associe à Monseigneur de Sherbrooke dans l'exercice de son ministère pastoral, en qualité d'auxiliaire, ne rompt pas les liens qui m'unissent au séminaire et à son personnel. Nos rapports seront nécessairement moins fréquents, mais non moins amicaux, nos relations pour être moins assidues ne perdront rien, je l'espère, de leur franchise et de leur cordialité. Choisi par le Saint-Siège pour devenir le bâton de vieillesse de mon vénérable évêque, je ne puis me dissimuler l'importance de la tâche que comporte cet honneur. L'intimité et la confiance dont a voulu m'honorer Monseigneur de Sherbrooke ne me permettent pas non plus d'ignorer absolument combien lourd est parfois le fardeau qui repose sur les épaules épiscopales.

Monseigneur remercie, en terminant, tous ceux qui lui ont témoigné leur sympathie.

Le traité canado-australien

Melbourne, Australie, 29. (S.P.A.) — Le premier ministre Bruce annonce que si les négociations d'un traité de réciprocité entre le Canada et l'Australie ont un heureux aboutissement, le traité sera présenté au parlement sans attendre le débat qui aura lieu sur cette question à la conférence impériale au mois d'octobre prochain.

La cause du "Wimbledon"

La Haye, 29. (S.P.A.) — Le tribunal permanent de justice internationale a fixé au 5 juillet la date de l'audition de la cause du vapeur "Wimbledon". Le droit de transit dans le canal Kiel est en jeu. La cour a décidé d'accepter l'intervention de la Pologne dans cette cause, en vertu de l'article 63 de la constitution du tribunal.

Le matériel de guerre qu'il y avait à bord du "Wimbledon" était destiné à la Pologne qui était alors en guerre avec la Russie, mais l'Allemagne refusa de laisser passer le navire dans le canal de Kiel pour demeurer neutre, disait-elle.

Pour boycotter la Suisse

Moscou, 29. (S. P. A.) — On annonce que les républiques de l'Ukraine et de la Transcaucasie se sont unies à la Russie pour boycotter la Suisse à la suite de l'assassinat à Lausanne de Vassil Vorovsky, envoyé soviétique à la conférence d'après-guerre.

De l'urbanisme à Montréal

DES ECHEVINS SE REUNISSENT POUR TRACER LA VOIE A LA FUTURE COMMISSION DE L'URBANISME — NON DE L'EMBELLISSEMENT SEULEMENT.

M. Gareau, du quartier Saint-Michel, a réuni ce matin ses collègues de la commission d'urbanisme qu'il projette d'établir définitivement comme un des rouages de l'administration municipale. Il leur a présenté MM. James Ewing, ingénieur, A. Beaugrand-Champagne, architecte, et Ernest Cormier, architecte, tous trois des experts en urbanisme qui offriront bien certainement leurs services à la commission.

Le président a exposé quelques-uns de ses projets pour l'avenir de Montréal; il entend doter la ville d'une commission active comme celle qui fonctionne à Ottawa, à Sherbrooke et dans la plupart des villes du pays et des Etats-Unis. Il ne s'agit pas seulement d'embellir la ville, de planter des arbres et d'ouvrir des parcs publics, ce qui est déjà excellent; mais surtout de dresser un plan d'ensemble de la ville, pour l'alignement des rues, l'ouverture de boulevards et la préparation de grandes artères. Les commissaires régiront également les règlements de construction, pour les rendre uniformes et plus logiques.

Les échevins concourent dans cette idée. Ils s'attendent à l'étude de questions sérieuses, comme celle de la solution du problème du tramway et de celui du transport.

La commission revisera le règlement de la commission d'embellissement que le conseil a refusé de belle façon le mois dernier, pour y découvrir les raisons qui ont motivé les échevins à agir de la sorte et pour y apporter les modifications nécessaires. On choisira le vocabulaire "commission d'urbanisme" au lieu de "commission d'embellissement".

Ce premier pas franchi, M. Gareau veut procéder plus loin; il tentera, par une loi provinciale, d'étendre la juridiction de la commission à toute l'île de Montréal, dans le but de préparer de longue main les futures annexions et d'amener le grand tout de Montréal, couvrant toute l'étendue de l'île.

ONZE RÈGLEMENTS SONT A MATURITÉ

LE CONSEIL POURRA DISPOSER DE TOUT A LA SEANCE SPECIALE DE MARDI PROCHAIN.

Onze projets de règlements attendent, quelques-uns depuis deux mois et plus, la sanction du conseil avant de pouvoir être promulgués par le conseil municipal. Deux autres n'ont pas encore complété le stage légal d'un mois sur la table du conseil.

Les échevins se réuniront mardi prochain, pour en adopter vraisemblablement quelques-uns, mais plusieurs resteront encore dans l'attente. Les règlements arrivés à maturité sont les suivants:

Pour remplacer le règlement no 693 au sujet de la perception de la taxe des amusements (Déposé le 26 avril).

Règlement des véhicules-moteurs et de leur capacité de charge (30 mai 1923).

Règlement de la construction dans les quartiers Rosemont et Montclair (26 avril).

Pour imposer des restrictions à la construction dans certaines parties de la rue Sherbrooke et du parc LaFontaine (26 avril).

Pour amender le règlement no 432, au sujet des salles de billard (26 avril).

Pour amender le règlement de la construction rue Saint-Antoine (26 avril).

Pour la construction des maisons dans le quartier Saint-Etienne et d'une partie du quartier Villieray (30 avril).

Pour l'établissement de cimetières dans les limites de la ville (14 mai).

Pour accorder une indemnité à la famille du policier J.-B. Beaudry, mort à son poste (31 mai).

Pour régler la construction dans la rue Chamby (31 mai).

Pour réglementer le commerce de la volaille, du gibier et du poisson (31 mai).

Les deux autres règlements, soumis à la dernière séance du conseil le 11 juin concernant les appareils cinématographiques et la fermeture des magasins de bonne heure.

La cause du "Wimbledon"

La Haye, 29. (S.P.A.) — Le tribunal permanent de justice internationale a fixé au 5 juillet la date de l'audition de la cause du vapeur "Wimbledon". Le droit de transit dans le canal Kiel est en jeu.

La cour a décidé d'accepter l'intervention de la Pologne dans cette cause, en vertu de l'article 63 de la constitution du tribunal.

Le matériel de guerre qu'il y avait à bord du "Wimbledon" était destiné à la Pologne qui était alors en guerre avec la Russie, mais l'Allemagne refusa de laisser passer le navire dans le canal de Kiel pour demeurer neutre, disait-elle.

Pour boycotter la Suisse

L'affaire Delorme aux Assises

ON INTERROGE LONGUEMENT LES DETECTIVES PIGEON ET DESGROISILLIERS CET AVANT-MIDI ET HIER — CE QU'ILS ONT VU ET TROUVE CHEZ LES DELORME.

Le capitaine-détective Pigeon, de la sûreté de Montréal, qui avait passé une bonne partie de l'après-midi d'hier à la barre des témoins, a été longuement contre-interrogé, au cours de la matinée, par Me Taschereau, l'un des procureurs de l'accusé.

Comme on le sait, le capitaine Pigeon a été le premier détective en charge des investigations concernant l'affaire Delorme. Il a continué de relater aujourd'hui les constatations au cours des visites qu'il a faites de la maison de l'accusé en janvier 1922, et qui ont été, déclare-t-il, nombreuses. La première de ses visites remonte au 9 dudit mois de janvier. Le témoin admet que ce jour-là et les jours subséquents, l'accusé lui a facilité ainsi qu'à ses compagnons dont il avait toujours soin de se faire accompagner toutes les recherches possibles. Le témoin dit avoir visité, dès le 9 janvier toujours, toutes les pièces de la maison, y compris le garage et la cave, et sauf les chambres de l'accusé et de sa sœur Lily.

Alors qu'il visitait le garage, il a examiné l'automobile et découvert quelques taches sur les coussins et ajoute, au sujet de ces taches, qu'on ne savait pas ce que c'était. Il a également vu dans le garage deux pilons qui se trouvaient sur une valise et que l'on n'a pas jugé à propos d'emporter. Bref, tout ce que le témoin et ses compagnons ont remarqué avec eux ce jour-là, ce sont les balles trouvées dans l'automobile du garage, le revolver, des vêtements et "pas de lingerie".

Le témoin raconte qu'il est retourné plusieurs fois à la demeure de l'accusé et il relate ses propres constatations à chacune des visites, répétant en cela, en somme, ce qu'il avait déclaré lors de l'enquête préliminaire au sujet du meurtre de Raoul Delorme.

Le détective Desgroisilliers témoigne ensuite à son tour pendant quelques minutes, puis la cour s'ajourne à cet après-midi.

HIER APRES-MIDI

Ainsi que nous le notons plus haut, le capitaine-détective Pigeon a occupé une bonne partie de la séance d'hier après-midi, et il a été aussi le seul témoin vraiment important. Il a été interrogé par Me Calder, procureur de la Couronne sur ses faits et gestes au cours de ses visites à la demeure de l'accusé en janvier 1922, et le contre-interrogatoire commençait à peine que la cour ajournait à ce matin. Le témoin a surtout identifié, hier, les objets trouvés soit dans les poches d'habit de Raoul Delorme soit au No 190 de la rue Saint-Hubert. Le témoin a admis, entre autres choses, que l'on pouvait facilement voir par la fenêtre de la chambre de Mlle Rosa Delorme la porte du garage et celle, par où passait le chauffeur de la maison pour se rendre aux fournaies.

NOTES MARITIMES

LES ARRIVAGES DE JUIN A MONTREAL ONT ETE PLUS NOMBREUX QUE LE MOIS PRECEDENT.

Conformément aux prévisions dont nous nous faisons ici même l'écho il y a déjà quelques semaines, les arrivages et départs de navires dans le port de Montréal ont été plus nombreux en juin qu'au cours du mois précédent. Voici des statistiques officielles à ce sujet:

Arrivages du mois de juin courant jusqu'à date de ce midi: 240 contre 204 pour le mois de mai; et départs: 234 contre 119, soit un total de 444 arrivages, jusqu'à date, cette année, contre 404 pour la période correspondante de l'an dernier, et de 353 départs contre 363.

On constate par ces quelques chiffres que si les départs, au cours de cette année, sont quelque peu inférieurs à ceux de l'année 1922, les arrivages, d'un autre côté, ont été plus nombreux de quarante exactement.

DEPART DE DEUX PAQUEBOTS

Deux paquebots de la compagnie du Pacifique-Canadien, le *Montcalm* et le *Marloch*, sont partis de Montréal à dix heures cet avant-midi. Le premier est à destination de Liverpool, le second, de Glasgow.

L'ordination de dix nouveaux prêtres

Dix nouveaux prêtres ont reçu ce matin, à la basilique, l'onction sacerdotale des mains de monseigneur Félix Couturier, évêque d'Alexandria. Ce sont MM. les abbés Hervé Beauchemin, Clodomir Breton, Remi Corbail, Ludovic Deslauriers, Charles Flanagan, Hervé Lusier, Aurèle Parrot, Honoré Signori, tous du diocèse de Montréal; le R. P. Romeo Boileau, de la congrégation de Sainte-Croix; et Patrick McGuire, du diocèse du Sault-Sainte-Marie.

M. l'abbé Lesieur agissait comme maître de cérémonie, et les RR. Pères Dugas, jésuite, et Pauzé, clerc de Sainte-Croix, assistaient l'évêque consécrateur.

Outre ces dix nouveaux prêtres, monseigneur Couturier a ordonné onze diacres, dont neuf jésuites qui seront ordonnés prêtres dimanche; et deux autres.

L'évacuation de Constantinople

Les Alliés songeraient à inclure dans le traité de paix une clause dans ce sens — Les Turcs sont aux abois.

Lausanne, 29. (S.P.A.) — On disait hier soir que les gouvernements alliés songent à inclure dans le traité de paix une clause par laquelle ils s'engageraient à évacuer Constantinople dès que la paix serait signée et une autre clause qui leur permettrait de placer un contingent de troupes à Gallipoli pour s'assurer que la Turquie se conformera aux conditions du traité.

La rumeur a jeté la consternation dans les milieux ottomans. Ismet-pacha s'est rendu à la hâte chez le général Pelle, haut commissaire de France et chez sir Horace Humboldt, chef de la délégation anglaise, avec qui il a eu des entretiens séparés.

UN ARRET A HALIFAX

Le "Daily Mail" croit savoir que les paquebots anglais feront escale à Halifax avant de se rendre à New-York — Le gouvernement britannique n'y aurait aucune objection.

Londres, 29. (S.P.A.) — Le "Daily Mail" croit savoir que le gouvernement anglais encouragerait les compagnies de navigation à faire arrêter leurs navires à Halifax avant de les envoyer dans les ports américains, parce qu'on résoudrait heureusement de la sorte plus d'un problème épineux entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

La question a été soulevée à la Chambre des communes hier par sir Guy Gault, qui a demandé si le gouvernement en accordant les contrats pour la poste permettrait aux navires d'adopter la route d'Halifax. Sir Laming Worthington-Evans, ministre des postes, a déclaré que les contrats de la poste pourvoyaient à un service direct avec New-York, mais il a ajouté que si les compagnies désiraient faire une escale à Halifax, il étudierait la chose attentivement.

Sir Guy a parlé de l'affaire dans le corridor de la Chambre, hier soir. Il a déclaré que si l'on s'en tient aux chiffres, on constate que la route d'Halifax est aussi rapide que celle de New-York, et que les difficultés épineuses à Ellis Island constituent la principale raison pour envoyer les bateaux-postes à Halifax d'abord, puis à New-York.

A ce sujet le correspondant du *Daily Mail* à Liverpool mande que les émigrants préfèrent maintenant débarquer à Boston plutôt qu'à New-York, croyant à tort ou à raison que les agents d'immigration de Boston sont plus raisonnables que ceux de New-York.

LA PRESSE FRANÇAISE ET PIE XI

Plusieurs feuilles notent que l'attitude du Souverain Pontife concorde avec celles de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne concernant les réparations -- Rapprochement entre Léon XIII et Pie XI.

Paris, 29. (S.P.A.) — Les journaux du matin discutent la lettre que le Pape Pie XI a adressée au cardinal Gasparri et dans laquelle Sa Sainteté parle du problème des réparations allemandes. Certains organes publient des dépêches de Berlin laissant entendre que l'Allemagne se réjouit des sentiments exprimés par le Souverain-Pontife, mais dans leurs propres commentaires n'expriment ni chagrin, ni désapprobation.

Le *Petit Parisien* croit que tous les Français vont trouver inutile cette démarche spontanée du Saint-Père. Il ajoute que les catholiques les plus sincères et les antiallémanes les plus avancés vont la juger malheureuse.

Le *Figaro* pense que l'introduction par le Pape actuel de l'idée de charité sociale dans les relations entre nations va être considérée, avec la suggestion de Léon XIII d'insuffler de la justice sociale dans les relations entre les diverses catégories de citoyens, comme les deux principales interventions de la papauté dans l'ère moderne pour fortifier la conscience humaine.

Plusieurs chroniqueurs notent que l'attitude du Pape sur la question des réparations est fort analogue à celle de la Grande-Bretagne, et aussi à celle de l'Allemagne, en ce sens que le Vatican conseille qu'une commission impartiale, neutre et internationale fixe le pouvoir de paiement du Reich. On rejette cette proposition qu'on traite de dangereuse illusion, qui, loin de résoudre le problème, ne ferait que le prolonger indéfiniment.

Deux députés ont déjà donné avis d'interpellations à la Chambre à propos de la lettre du Pape et de l'attitude du gouvernement.

LES FINANCES DE LA FRANCE

LES DEPUTES FRANCAIS DECIDENT DE SIEGER POUR ADOPTER LE BUDGET AVANT LE PREMIER JUILLET.

Paris, 29. (S.P.A.) — La Chambre des députés a décidé de siéger pour adopter le budget avant le 1er juillet et de s'éviter ainsi l'ennui de voter des crédits provisoires pour l'administration du pays pendant le mois prochain.

Le dernier mot appartient au Sénat, à qui le budget fut envoyé par la Chambre à la fin de janvier. L'état des recettes et des dépenses prévues se soldait par un déficit de près de quatre milliards de francs. Après quatre mois d'émoussage, le Sénat renvoyait le bill à la Chambre. Il avait changé l'énorme déficit en un surplus de près d'un milliard de francs.

La Chambre est actuellement à rétablir les chiffres supprimés par le Sénat. A son tour elle a transformé en un déficit de plus d'un milliard le surplus effectué par le Sénat.

Ce dernier extirpera probablement de nouveaux crédits qu'il a déjà enlevés du budget, mais on espère trouver un compromis à la dernière heure et donner à la France un budget équilibré le 1er juillet.

La défaite de M. Drury

Milton, Ont., 29. (S.P.C.) — Les résultats définitifs de l'élection dans le comté de Halton indiquent que Geo. Hillmer, conservateur, a obtenu une majorité de 599 voix sur le premier ministre Drury.

M. Drury a eu l'avantage dans 21 des 30 bureaux de vote, mais Oakville a donné une majorité de 637 à son adversaire.

Forcés de descendre

San Diego, Californie, 29. (S.P.A.) — On a appris par téléphone de bonne heure, ce matin, que le capitaine Lowell H. Smith et le lieutenant J.B. Richter, aviateurs de l'armée qui essayaient de briser les records d'endurance dans les airs, ont été forcés de descendre après s'être maintenus toute la

Pourquoi ils nous quittent

Ottawa, 29. (S.P.C.) — On a déclaré au congrès provincial des charpentiers, qui se tient ici, qu'un grand nombre d'hommes de métier en particulier des charpentiers, quittent le pays pour les Etats-Unis où les attirent de meilleurs salaires et des conditions de travail plus favorables.

Décès

DUFRESNE. — A Montréal, le 27 juin 1923, à l'âge de 60 ans, est décédé Thomas Dufresne, de la maison Dufresne et Locke. Les funérailles auront lieu samedi le 30 courant. Le corps funéraire partira de sa demeure, no 452, boulevard Pie IX, à 7 heures, (heure solaire), pour se rendre à l'église St-Enfant-Jesus. La Maison-Mère ou le service sera célébré à l'illumination aura lieu à la Pointe-à-la-Croix.



Page du Foyer

Des tables modernes

Des tables modernes et qu'un menuisier improvisé peut bâtir! Il paraît que, dans le décor d'une pièce confortable d'aujourd'hui, une table peut se permettre d'être basse et trapue, qu'elle est ainsi bien à sa place pour la lampe et les livres, près d'un divan moelleux.

Une petite table rectangulaire sera tout au plus haute d'un pied et demi, et encore aura-t-elle un premier étage. Les pieds seront des morceaux carrés; du premier étage au dessus, il y aura la hauteur d'un livre; et ce sera en effet des livres que vous rangerez là comme sur un rayon. Elle sera d'émail gris, rayé de noir, ou d'émail bleu dur. Sur le dessus, un aquarium de fantaisie ou un vase de fleurs en poterie anglaise d'une teinte s'assortissant à la couleur de l'émail employé.

On peut encore avoir auprès du divan une petite table carrée, montée sur un socle. Le socle n'est qu'une planche épaisse sur quatre blocs, la table un peu plus petite à six pattes massives. Pour le cendrier, pour le brûle-parfum, c'est la table indiquée. Elle peut être en

bois naturel, assorti à l'ameublement, mais elle sera gentille, peinte en couleur et ornée de fleurs au pochoir.

Une petite table rectangulaire, à trois étages, est facile à faire. Le premier étage touche presque à terre, les pieds sont unis; celle-là, on vous suggère de la décorer en deux tons, noir et gris, noir et bleu, rouge et noir: vous la peindrez de gros pois noirs sur fond plus pâle ou plus clair. Dans un boudoir où les meubles ne feraient pas un ensemble, elle sera charmante: sur l'étage d'en bas, la corbeille à ouvrage, au second, des livres et cinq ou six volumes. En haut une lampe encapuchonnée d'un abat-jour forme champignon.

Un dernier modèle est une table joggne, composée de quatre petites tables triangulaires, très simples, à pieds droits et unis. Les pieds et le bord des planches sont ripolinés d'un ton clair, le dessus bleu marine est égayé d'un groupe de fleurs. Si vous ne savez pas peindre, prendre des fleurs de crotte ou de tapisserie, les coller et passer dessus une couche de vernis.

Cousine GILLETTE.

La bonne cuisine

LES ROTIS

Le rôti au four—On ne peut pas toujours, surtout à la ville, employer la rôtissoire. Aussi porte-t-on simplement la pièce à rôtir dans le four de la cuisinière. Là, la cuisson se fait sous l'influence de la chaleur obscure rayonnée par les parois. Seule, la paroi moyenne avec le foyer est quelquefois rouge et émet quelques calories de chaleur rayonnante. La température monte vers 200°, elle est tout à fait suffisante pour coaguler et caraméliser. Là encore il faut arroser la pièce; autrement la surface brûlerait, tandis que le centre serait cru. Un temps de séjour au four de un quart d'heure par livre de viande sera nécessaire et suffisant pour donner un rôti saignant cuit à point.

Le rôti à la cocotte—C'est un pis-aller. Il est cependant bien commode. La cocotte est un récipient en fonte qui, placé sur le feu, est en quelque sorte un four chauffé par sa partie inférieure et ouvert à sa partie supérieure. Si on y introduit une pièce à rôtir, elle brûlerait par contact avec le fond surchauffé. Aussi interpose-t-on une très petite quantité d'un corps gras: du beurre ou de la graisse de veau de préférence. La coagulation, la caramélisation se font au contact de cette surface chaude, on retourne la pièce, de façon à saisir toutes ses faces. On baisse alors le feu et on cuit un quart d'heure par livre sans couvrir la cocotte.

Rôti à la poêle—Un mot au sujet d'une méthode de cuisson qui s'impose d'elle-même. Si la pièce à rôtir est plate, il faut employer une poêle à frire. Or y fait des beefsteaks convenables à la seule condition de ne mettre que très peu de beurre; autrement la viande n'est pas rôtie, elle est frite.

Conseils pratiques

Encre noire pour peindre au pinceau—Prendre 2 parties de laque en écailles, 1 partie de borax, 10 parties d'eau, 1 partie de gomme arabique, et la quantité voulue de noir de fumée et d'indigo. Mettre la laque et la laque dans l'eau, faire bouillir jusqu'à dissolution complète, ajouter la gomme arabique; celle-ci fondue, retirer le mélange du feu. Quand le tout est froid, ajouter le noir de fumée, de manière à donner au mélange la consistance voulue, puis ajouter d'une minime quantité d'indigo en poudre fine pour donner un beau noir à l'encre. Conserver l'encre dans des vases en grès ou en verre.

Procédé pour teindre l'ivoire en bleu—Plonger, pendant un certain

temps, l'ivoire à teindre dans une solution diluée de sulfate d'indigo étendue d'une certaine quantité de potasse.

Moyen d'empêcher les objets métalliques polis de se ternir—La composition suivante a été, après de nombreuses expériences, reconnue très propre à cet effet. On introduit dans un verre à large orifice une once de paraffine qu'on fait fondre en plaçant le verre dans de l'eau chaude; on y ajoute ensuite cinq onces de pétrole et, après avoir bouché le verre, on le secoue fortement jusqu'à ce que le contenu ait pris la consistance d'une pommade. C'est avec cette pommade qu'on enduit les objets métalliques, et l'on enlève ensuite en essuyant les objets, de manière que leur poli n'en souffre pas. Les deux matières sont des composés de carbure d'hydrogène, qui sont indifférents à l'humidité et à l'oxygène de l'air et dont une légère couche suffit pour empêcher les objets métalliques de se ternir.

Diplômes de sténographie

La distribution des prix et la collation des diplômes aux élèves du collège commercial *Excelsior*, rue St-Hubert, a eu lieu mercredi soir, et s'est faite d'une façon fort originale, devant un auditoire vivement intéressé. Ce collège féminin qui n'a que quatre ans d'existence vient de décrocher le trophée de la maison *Deerwood* dans un concours de dactylographie bilingue auquel prirent part les maisons d'éducation de cette province se servant de la machine ci-dessus mentionnée. M. l'abbé Gauthier, curé de St-Jacques, présidait la séance, entouré de R.-P. Filion, provincial des Jésuites, du R. P. Carrière, recteur du collège de Sudbury, des R.R. P. Devine, Couture et Keenan, S. J. et de M. l'abbé E. Blanchard, p.s.s. chapelain de l'institution. Les adresses, discours de bienvenue, remerciements, etc. ont été faits sous forme de démonstration sténo-dactylographique. Le Père Devine a adressé la parole en anglais et a demandé aux élèves de ne pas se contenter de savoir la syntaxe anglaise qui est très facile, mais de maîtriser les expressions idiomatiques de cette langue commerciale. M. le Curé Gauthier a félicité les élèves et leur a fait de sages recommandations touchant leur emploi futur.

Miles Germaine Valiquette et Mary Dwyer ont remporté les prix d'employée de bureau idéale, et Mlle Claire Vincent les prix d'instruction religieuse et de langue française, ce dernier offert par la maison Dupuis frères. Mlle Antoinette Paquin a fait l'histoire de la sténographie qu'on fait remonter jusqu'à Cicéron (son secrétaire particulier en faisait usage) et Mlle M.-P. Archambault a expliqué comment se classent les documents.

L'IMPÔT SUR LES FORTUNES

LES TRAVAILLISTES ANGLAIS ADOPTENT UNE LONGUE SÉRIE DE RÉSOLUTIONS CONCERNANT LES FINANCES NATIONALES.

Londres, 29. (S.P.A.)—L'impôt progressif sur les fortunes de 5,000 livres sterling et plus, fera dorénavant partie du programme du parti travailliste. La conférence de ce parti qui se tient à Queen's Hall a adopté, aujourd'hui une longue résolution concernant les finances nationales.

M. Charles-G. Ammon, député travailliste de Camberwell, qui a présenté la résolution, a déclaré que l'impôt sur le capital serait la clé de voûte du programme financier du parti travailliste à l'avenir et qu'au lieu de s'en excuser le parti était décidé à le mettre en tête de son programme.

La résolution déclare que la politique travailliste est d'amortir une partie considérable de la dette nationale au moyen d'un impôt sur le capital, au moyen d'une épargne dans l'intérêt annuel et d'un fonds d'amortissement, en pratiquant d'autres économies, notamment en matière d'armements, et en imposant une taxe foncière.

Grâce à cet impôt sur le capital, dit la résolution, on pourrait abolir les taxes sur les vivres et alléger le fardeau de la taxe sur le revenu en majorant la limite d'exemption. On pourrait également faire disparaître la taxe sur les amusements et les profits des compagnies et dépenser de l'argent à l'accomplissement d'œuvres sociales indispensables.

La résolution presse les députés travaillistes au parlement de solliciter, à défaut d'un impôt sur le capital, l'abolition en premier lieu des taxes sur les vivres.

Le meilleur remède pour les femmes

Quand Mme Myers, de Winstonsalem, Caroline-Nord, entra à la pharmacie et demanda au pharmacien ce qu'il avait de meilleur en fait de remèdes pour les maladies féminines, est-il étonnant qu'il lui remit une bouteille du composé végétal de Lydia-E. Pinkham? En écrivant à ce sujet Mme L.-K. Myers dit: «Depuis longtemps, j'étais faible, épuisée et avais une douleur au côté gauche de sorte que je ne pouvais faire mon ouvrage. En peu de temps, le composé végétal de Lydia-E. Pinkham m'avait soulagée et rendue capable de faire tout mon travail domestique. J'y compris le blanchissage et repassage, et maintenant je suis toujours bien portante.» Comme le composé végétal de Lydia-E. Pinkham possède le record d'avoir soulagé 98 femmes sur chaque 100 femmes qui le prennent, toute femme qui souffre gènera à l'essayer.

LES NOUVELLES INSTITUTRICES

L'ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER A DISTRIBUÉ 84 DIPLOMES D'ENSEIGNEMENT—ALLOUTIONS DE M. L'ABBE ADELARD DESROSNIERS ET DE M. CYRILLE DELAGE.

Le 22 juin, à 10 heures, M. Cyrille-F. Delage, surintendant de l'instruction publique, présidait à la collation des diplômes, à l'Ecole normale Jacques-Cartier, 84 élèves reçurent leurs brevets.

DIPLOMES ACADEMIQUES—Avec grande distinction: G. Miville, F.-A. Santoir, M. R. Beaudoin, Jeanne Thomas.

Avec distinction: A. Marchand, S. Guérin, M. Beriault, C. Mahé, G. Paré, M. Bénard, H. Guay, G. Normandeau, F.-A. Gariépy, B. Dostader, C. Pilon, C. Montreuil.

Avec succès: E. Cardinal, J. Chabot, R. Leroux, S. Joseph, G. Catford, M. Renaud.

DIPLOMES MODELES—Avec grande distinction: H. Courville, R. St-Père, V. Hoey.

Avec distinction: C. St-Jacques, W. Sauriol, T. Bissonnette, M. A. Provost, C. Marsan, L. Rompré, J. Choquette, R. Filion, E. Gravel, M. Prud'homme.

Avec succès: G. Rivest, F. Côté, C. Bonnier, P. Pellegrino, G. Côté, G. Perrier, B. Chappellaine, C. Gagnon, M. Harel, C. Leflaive, T. Robert, E. Robert, M. Ostiguy, B. Bienville, J. Fournier, E. Mahé, G. Sarasin, L. Themens, Clotilde St-Jacques, B. Leroux.

DIPLOMES ELEMENTAIRES—Avec grande distinction: E. Viau.

Avec distinction: B. Guevremont, G. Paquet, M. Caillé, L. Malo, A. Thérèse, C. Perreault, L. Boissonneault, Y. Poissant, M. R. Gagnon, J. Paquette, C. Bédard, B. Bourgeois.

Avec succès: J. Jérôme, A. Montpetit, F. Paré, B. Laurin, A. Clavelle, L. Chabot, A. Deslauriers, E. Charbonneau, A. Tafaud, H. Potvin, R. Choquette, T. Lussier.

La médaille de Son Altesse Royale le Prince de Galles, décernée à l'élève qui a conservé la plus haute note aux examens, a été méritée par Mlle Germaine Miville, cours académique.

Une médaille d'or donnée par M. le surintendant de l'instruction publique, a été décernée à Mlle F.-A. Gariépy, pour succès dans l'enseignement à l'Ecole d'application.

Pour encourager l'esprit d'économie, la Banque d'Épargne de la cité et du district de Montréal a offert deux volumes aux élèves qui se sont le plus distingués par leur esprit d'ordre, l'ordre étant le premier principe d'économie: Mlle S. Guindon, cours académique, Cécile Bonnier, cours modèle, ont reçu ces volumes.

M. l'abbé A. Desrosiers, principal, prit ensuite la parole: «Nous célébrons aujourd'hui, dit-il, plus qu'une sortie d'élèves: une fin de régime. La sortie ressemble aux vingt-trois autres que l'Ecole compte déjà. Pour le grand nombre des élèves, c'est le couronnement des études scolaires, le retour définitif dans la famille, puis le travail pédagogique dans une classe d'élèves, le travail social et chrétien de la plus haute importance. Nos meilleurs vœux de succès et de bonheur les accompagnent dans la carrière où elles vont entrer.» Puis, parlant des nouveaux règlements qui entrent en vigueur cette année, M. le principal rappela que dorénavant, il faudra, en général, un stage de deux années à l'Ecole normale pour l'obtention d'un brevet; cela, en vue d'une meilleure formation pédagogique. Il est bien entendu que la préparation classique personnelle devra être aussi complète qu'auparavant.

M. Cyrille-F. Delage rappela ensuite le souvenir de Mère Saint-Liguori, décédée le 13 janvier dernier, déposant sur sa tombe l'expression d'une profonde reconnaissance pour son long dévouement à la cause de l'éducation dans la province. Il rappela l'importance des fonctions de l'institutrice, dont l'influence se fait sentir durant toute la vie des élèves qu'elle a formés et instruits. Puis, il termina en saluant l'aube du 25^e anniversaire de la fondation de l'Ecole normale des filles, à Montréal, dont les fêtes auront probablement lieu dans l'été de 1924.

Ces fêtes réuniront les anciennes élèves à leur Alma Mater et seront, en même temps qu'une époque de ralliement, une occasion d'études et d'organisation en vue d'une réunion plus intime dans le travail et l'accomplissement plus grand des lumières de chacun.

Une retraite fermée aura lieu à l'Ecole normale, du 13 au 16 août prochain. Elle sera prêchée par le Rév. Père Louis Lalonde. Les anciennes élèves et les institutrices y sont cordialement invitées. Elles

Les Ventes de Juin GOODWIN



ELEGANTS COSTUMES POUR LES VACANCES A UN PRIX ETONNANT 9.95

Joies costumes pour la ville, la campagne, l'auto ou le voyage, en légère étoffe du pays. 6 modèles—Norfolk, droits ou tailleurs, en gris, bleu, fauve, brun, quardrillés et teintes chinées. N'ayez pas peur du bas prix de ces costumes—ils ont été achetés comme ils sont vendus, en une occasion extraordinaire. Tailles 14 à 42.

Au deuxième.

Goodwin
LIMITED

voudront bien envoyer leurs noms, dans le courant de juillet, si possible, à l'Ecole normale, 992, Sherbrooke ouest.

Un examen préliminaire pour les élèves qui veulent suivre les cours de l'Ecole normale, l'an prochain, aura lieu le 7 du mois d'août. La rentrée est fixée au 7 septembre.

FAITS DIVERS

ON LA TROUVE SANS CONNAISSANCE

Une fillette âgée de quatre ans, Elizabeth McBean, dont les parents demeurent au no 1346, rue Crawford, Verdun, a été trouvée sans connaissance, hier après-midi, sur le trottoir en face de chez elle et transportée d'urgence à l'hôpital Western où son cas est plus ou moins désespéré.

La fillette a été découverte souffrant d'une fracture du crâne, mais personne ne semble avoir été témoin de l'accident dont elle a été victime. On croit qu'elle a dû tomber d'un balcon sur le trottoir.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Un garçonnet âgé de 4 ans, Douglas MacKay, 498, avenue Argyle, a été victime d'un pénible accident hier. Il était monté à l'insu du chauffeur sur le marche-pied d'arrière d'un camion-automobile de la City Ice Company, lorsque, perdant l'équilibre il tomba une jambe sous une roue. La victime a été transportée à l'hôpital Western où les médecins ont constaté qu'elle avait la jambe droite fracturée au-dessus du genou. Son cas, sans être désespéré, est considéré comme grave.

VERDICT DE MORT ACCIDENTELLE

Un verdict de mort accidentelle a été rendu, hier, par le coroner

Petits Pois SOLEIL de Belgique!



Cinq grosseurs à votre choix
—Une Seule Qualité

LAFORTE-MARTIN, LIMITEE
Montréal et Ottawa

McMahon dans le cas de Thomas McPherson, 7 ans, qui est mort à l'hôpital Western des suites de blessures provenant d'un accident d'automobile.

MORT NATURELLE

Un autre verdict de mort naturelle a été rendu par le coroner McMahon dans le cas de ce coronier qui avait été trouvé inanimé, mercredi, dans sa propre boutique, 675, rue Dorchester est.

IDENTIFICATION

On a pu identifier, hier, l'inconnu qui avait été frappé à mort la veille par un tramway aux environs de la gare Bonaventure. C'est un nommé Alfred Nelson, âgé de 68 ans et demeurant en chambre au no 168 est, rue Saint-Paul. On croit que le défunt aurait un fils ou des

parents à Montréal, mais on ignore leurs lieux de domicile.

CAUTIONNEMENT DE \$5,000 EXIGE

Un cautionnement de \$5,000 a été exigé hier par le coroner Geoffrion dans le cas d'un nommé Edward O'Hara, accusé d'avoir été trouvé en possession de deux prises de cocaïne, ou un dépôt en argent de \$2,000. Le procès de l'accusé, qui a plaidé non coupable, a été fixé au 5 juillet.

COCAINE A LA BOUTEILLE

Un nommé George W. Rice a comparu, hier, devant le juge Morin sous l'accusation d'avoir eu en sa possession deux bouteilles de cocaïne. Cautionnement fixé à \$1,000 en argent et procès remis au 4 juillet.

Feuilleton du "DEVOIR"

L'Invisible Présence

par M. LE MIÈRE

25

(Suite)

Et, sans que la paysanne pût s'en défendre, Mlle de Fargy s'empara d'une partie des bûches, releva sa jupe où elle entassa son fardeau; puis, se livrant à d'ingénieuses combinaisons pour ne lâcher ni son panier ni son parapluie, elle rebroussa chemin.

Cinq minutes après, elles étaient dans la cour de la «maison du puits». La mère Humelin monta les deux marches, frappa vigoureusement: pas de réponse. Elle essaya délibérément d'ouvrir: impossible. Elle cria de toutes ses forces: — Madame! Madame Langel! Je vous apporte un peu de bois; vous le

trouverez là, au pied du mur. Aucune persienne ne s'écarter, rien ne remua dans la maison. Les deux femmes se regardaient.

... A la même heure, dans le hall du château, M. d'Armée écrivait sur un bout de la longue table; Yvonne arrangeait, de ses belles mains fuselées, du gui sur un babut. Aliette, près d'un vitrail, penchait son doux profil sur une bande de guipure destinée à une église dévastée. Ce fut dans le calme de ce tableau familial que Mlle de Fargy tomba tout à coup, avec une agitation singulière.

Elle conta son entretien avec la vieille paysanne et ce qui avait suivi.

— Cette Mme Langel est-elle malade, misérable ou désespérée... ou les trois? émit-elle finalement.

Aliette, dont les beaux yeux bleus s'ennuageaient, eut une exclamation inquiète. Les traits fins d'Yvonne étaient rigides comme ceux des têtes d'anges qui ornaient au-dessus d'elle, parmi des guirlandes de chêne découpées dans l'acier bruni, une grandiose et ancienne lanterne de vestibule.

— Pourquoi supposer?... murmura-t-elle d'un air d'incrédulité.

D'après ce qu'elle savait de la jeune veuve, — elle ne savait pas tout, — Yvonne d'Armée se croyait en droit de la juger impitoyablement; d'abord en matière d'hostilité et de défiance comme en matière de sympathie, n'est-il pas des phénomènes dont la subtilité échappe à toute analyse?

Au soir de ce jour, dans le clair de lune, la mère Humelin redescendit de la villa.

Elle ne travaillait plus guère, et elle n'aurait pu vivre sans l'allocation; cependant elle allait encore, de temps à autre, laver, repasser ou raccommoder à la demi-journée.

Au lieu de rentrer directement chez elle, la vieille femme poussa jusqu'au point où la ramenait son

inquiétude.

Le petit tas de bois avait disparu de la cour bravaillonnée; elle pénétra librement dans la maison, gravit l'étage, frappa.

Cette fois, on lui répondit: «Entrez», et, avec un soulagement immense, elle obéit.

La jeune femme, en peignoir rouge et paletot de laine, écrivait sur un cahier, à la lueur d'une bougie; elle avait mis autour d'elle le plus d'ordre possible, et relégué hors de la pièce ceux des objets encombrants qu'elle avait pu transporter. Dans la cheminée s'éparpillaient les restes d'un maigre feu.

Mlle Langel s'était détournée, avec un sourire d'accueil.

— Vous m'avez envoyé du bois?

— Oui, madame... c'est-à-dire: je vous ai apporté un peu du mien... Oh! ne vous gênez pas, j'en ai plus qu'il ne m'en faut!

— C'est bien, nous en reparlerons. Et la peine que vous avez prise, vous la comptez donc pour rien?

— Ah! ma bonne dame, je vous le dis sans vanterie: j'en ai eu, de la peine et du tourment, plus que vous ne croyez! Je suis venue au moins dix fois «taper» en bas, sans pouvoir me faire entendre.

— Est-ce possible?... Je vous demande pardon; j'ai tant dormi!... Puis cette pièce tourne le dos à la façade.

— C'est égal, faut que vous ayez le sommeil dur, car j'en ai fait, du carillon! Et de quoi avez-vous donc vécu pendant cinq jours?... De deux livres de pain et de cinq litres de lait?

— Oui, et de quelques provisions que j'avais dans ma malle.

Elle parlait sans relever les yeux, et un rictus imperceptible tirait le coin de sa lèvre. Aux offres de service de la mère Humelin, elle répondit qu'il ne lui fallait absolument rien pour ce soir, qu'elle se trouvait au mieux, et pria la vieille de ne plus se déranger.

— Je sortirai demain, et j'irai chez vous, conclut Sylvaine.

IX

Sur un vieux cahier.

«Où suis-je? Qui suis-je?...»

«Ce matin, j'ai regardé mon visage dans une vieille glace tachée et brouillée; j'ai cru avoir devant moi mon propre fantôme. J'ai l'impression d'avoir traversé plusieurs vies pour aboutir à ce qui ne peut plus s'appeler une vie... à cet état indésirable et affreux... à ce,

brisement de tout mon être agité dans le vide, le froid, les ténèbres, n'ayant plus où s'accrocher et ne sachant que devenir.

«Ce que j'ai quitté il y a trois jours me semble infiniment loin dans le temps et l'espace; oui, c'est comme à travers des siècles que je me revois parée et applaudie. On est la Sylvaine qui se jetait la poudre aux yeux pour s'aveugler, qui s'exaltait d'orgueil pour ne pas penser? Au fond, ces gens qui me flattaient et me fascinaient, je les méprisais tous, et je me méprisais encore davantage. Mais je me dupais moi-même; je me livrais à l'ensorcellement du mensonge par peur de la vérité.

«Qu'ai-je fait, insensée, malheureuse et misérable? Qu'ai-je fait de ma destinée?

«Oh! cette question, avec quelle force elle retentit dans le silence universel!

«Me voilà dénuée, seule, sans une main amie, sans une attache au monde; j'ai été entouré de moi toutes les lumières, brisé tout ce qui pourrait m'offrir un point d'appui. J'ai gâché abominablement les souvenirs de mon passé, et le mot d'avenir n'a pas de sens pour qui

n'a plus de raisons de vivre.

«Le lendemain. «Je ne sais comment je vis, ni comment le temps passe. Il y a ici une vieille pendule à colonnes qui marque éternellement midi... ou minuit. Le jour, la nuit, que m'importe? Combien d'heures ai-je passées à sangloter, écroulée sur mon lit de pauvresse? Combien d'heures y suis-je restée dans une prostration dont je n'avais même pas la force de sortir pour prendre un peu de nourriture, ni pour ouvrir quand on frappait au seuil de ma maison? Parfois j'appelaï désespérément celui dont la pensée était pourtant ma pire torture.

«J'ai fini par me lever; j'ai renoué, par besoin physique, rangé et nettoyé quelque peu. J'ai erré, claquant des dents, parmi les pièces nues de cette demeure sépulcrale; j'ai découvert, dans les coins, plusieurs objets utiles, entre autres des bougies. J'ai trouvé au grenier, dans une caisse, des liasses de papiers jaunies, dont l'intérêt est nul. Dessous, il y avait un cahier presque entièrement blanc; sur les premières pages seulement courait une écriture capricieuse, tantôt raide et tantôt lâche: une écriture indisciplinée comme le caractère de l'enfant dont le nom: Sylvaine Langel, s'élevait sur la couverture.

(à suivre)

«Ce journal est imprimé au no 43, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), 20, rue Bonaparte, sous

LA VIE SPORTIVE

LE NATIONAL RETOURNERA A CORNWALL, LUNDI

Les joueurs de crosse du National se sont remis courageusement à la pratique cette semaine, et ils iront rencontrer les Cornwall à Factory Town, lundi prochain (Dominion Day).

Les joueurs qui se sont abstenus de jouer samedi dernier contre les Shamrock seront immédiatement remplacés de sorte que le National aura son équipe au grand complet pour rencontrer les protégés de Jos. Lally.

Le capitaine Lantegne nous a déclaré ce matin que, parmi les nouveaux joueurs qui porteront les couleurs du National, plusieurs sont avantageusement connus des amateurs du jeu de crosse, et ils remplaceront avantageusement ceux qui sont partis.

LES JUNIORS A SAINT-HENRI, DIMANCHE

L'équipe junior de crosse du National formée en grande partie par les gymnastes de la rue Cherrier jouera sa deuxième partie au terrain de la rue Rose-de-Lima dimanche après-midi. Les élèves de M. Helbert rencontreront l'équipe de Caughnawaga. Après leur victoire sur les St-Pierre-aux-Liens,

les joueurs du National sont confiants et ils lutteront fermement pour remporter une autre victoire et continuer ainsi leur marche vers le championnat de la Ligue de la Cité.

ABONNEMENT DES VACANCES

L'abonnement spécial, pour les mois d'été, commencé depuis le 1er juin, est encore valable pour les mois de juillet et août. Un grand nombre de nouveaux membres appartiennent maintenant au National, grâce aux avantages exceptionnels qui sont attachés à l'abonnement des mois d'été.

La fermeture des classes dans les différents collèges et écoles a considérablement augmenté le nombre des enfants qui fréquentent maintenant le National.

Il n'est pas de plus bel endroit pour cette jeunesse que la paléstre de la rue Cherrier, avec ses magnifiques salles de récréation, son immense piscine et sa superbe piscine où tous peuvent apprendre à nager et se rafraîchir.

Tous ceux qui aimeraient à profiter de ces avantages pourront obtenir les informations nécessaires en s'adressant au no 80, rue Cherrier.

LA RÉUNION DE DELORIMIER

SPECTACULAR GIRL, A W.J. McFEE, A GAGNÉ LA COURSE D'UN MILLE ET DEMI HIER APRÈS-MIDI, A LA PISTE DU "MONTREAL DRIVING CLUB" L'APRÈS-MIDI LA SEMAINE PROCHAINE

La principale épreuve à l'affiche hier après-midi, à la piste de Delorimier, consistait en une course d'un mille et demi et cette épreuve fut gagnée par Spectacular Girl, appartenant à W.J. McFEE. La deuxième place a été occupée par Zoie et W. M. Baker s'est classé troisième.

La première course était ouverte aux pur sang de la division de trois ans et le favori Midway a facilement disposé de ses adversaires avec Flying Boat comme deuxième et Blarney Rose en troisième.

Riposta est finalement parvenu à faire oublier ses derniers échecs en gagnant la deuxième course, de cinq furlongs, avec Bab en deuxième et Kitty Chetham comme troisième.

Armistice est finalement parvenu à décrocher une bourse, gagnant la troisième course, de six furlongs. Dix chevaux prenaient part à l'épreuve et Hercules a pris la place alors que Kathleen K s'est réservée la troisième portion de la bourse.

Palmetto, qui avait causé deux surprises à la dernière réunion de Mont-Royal, a encore fait des siennes. Il a gagné la quatrième course à douze pour un. Drapery a fini deuxième et Black Baby a dû se contenter de la troisième portion de la bourse.

La sixième course a donné lieu à une fin excessivement contestée où Salt Peter a décroché la décision sur Fleetwing.

À la septième course Huttenthorpe a facilement disposé d'un groupe de pur sang de la division de trois ans et plus. Golden Red se classa deuxième et Max Gold a fini troisième.

Le Dr Ashe, le secrétaire des courses de l'Association des éleveurs et coureurs de la province de Québec, a commencé la distribution des places d'écure pour les éleveurs qui prendront part à la réunion de Laprairie, la semaine prochaine.

Toutes les bourses de Laprairie seront de \$350 et à chaque matinée il y aura un handicap de \$400.

On verra aussi du nouveau au parc Kempton. Un paddock a été construit autour de l'estrade des juges et c'est là que les chevaux placés devront être dressés par les jockeys. Ceci se pratique à Toronto. Kempton est la seule piste d'un demi-mille au Canada à avoir cette distinction.

Première course. — 5 furlongs. Bourse, \$500. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$400. Midway, 112, Denner.

Flying Boat, 109, Connors. Blarney Rose, 105, Bryson. Cissou, 105, Foden.

Regopolis, 107, Foden. Pandine, 105, Frost.

Queen Mazonia, 109, Ball. Miss Ruth L., 105, Sandstrom.

Temps, 1:03 2-5. Pari de \$2 sur Midway a rapporté \$1.80 en premier, \$2.65 en deuxième et \$2.65 en troisième. Flying Boat, \$2.70 en deuxième et \$2.80 en troisième. Blarney Rose, \$3.80 en troisième.

Deuxième course. — 5 furlongs. Bourse, \$500. 4 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$400. Riposta, 110, Bullman.

Bab, 110, Connors. Kitty Chetham, 110, Primrose. Equator, 117, Josiah.

Big Noise, 107, Pernia. Short Chang, 112, Ball. Troad, 112, Hatton.

Flying Orb, 107, Fraley. Debut, 110, Bryson.

Temps, 1:03. Pari de \$2 sur Riposta a rapporté \$6.30 en premier, \$2.85 en deuxième et \$2.55 en troisième. Bab, \$2.80 en deuxième et \$2.40 en troisième. Kitty Chetham, \$4.15 en troisième.

Troisième course. 5 1-2 furlongs. Bourse, \$500. 4 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$400. Armistice, 110, Jackson.

Hercules, 110, Fraley. Kathleen K, 103, Pernia. Flint, 112, Josiah.

Tom Logan, 110, McCabe. Muzzay, 110, Ball.

Forge Ahead, 110, Denner. Mark West, 115, Aron.

Harry M. Stevens, 110, Primrose. Spinning, 110, Gray.

Temps, 1:24 2-5. Pari de \$2 sur Armistice a rapporté \$17.90 en premier, \$8.30 en deuxième et \$4.50 en troisième. Hercules, \$9.30 en deuxième et \$4.80 en troisième. Kathleen K, \$7.35 en troisième.

Quatrième course. — 6 furlongs. Bourse, \$500. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$400. Palmetto, 108, Fraley.

Drapery, 109, Ball. Black Baby, 108, Foden.

Assumption, 110, Gray. Allah, 110, Connors.

Avion, 108, O'Mahoney. Jota, 108, Frost.

Temps, 1:17 4-5. Pari de \$2 sur Palmetto a rapporté \$26.00 en premier, \$9.20 en deuxième et \$4.70 en troisième. Drapery, \$8.85 en deuxième et \$4.00 en troisième. Black Baby, \$3.85 en troisième.

Cinquième course. 1 1-2 mille. Bourse, \$600. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$450. Spectacular Girl, 102, Fraley.

Zoie, 110, Bryson. W. M. Baker, 110, Primrose.

Financial Rooster, 116, Gray. Plantarede, 112, Sandstrom.

George C., Jr., 107, Pernia. McCorburn, 104, Aron.

Temps, 2:40 2-5. Pari de \$2 sur Spectacular Girl a rapporté \$4.65 en premier, \$3.25 en deuxième et \$2.80 en troisième. Zoie, \$4.30 en deuxième et \$4.00 en troisième. W. M. Baker, \$4.70 en troisième.

Sixième course. 1 mille 70 verges. Bourse, \$500. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$400. Salt Peter, 116, Josiah.

Fleetwing, 107, Fraley. Herron, 106, Pernia.

Myrtle Crown, 106, Foden. Veronica, 100, Bryson.

The Desert, 111, Frost. Temps, 1:49 1-5. Pari de \$2 sur Salt Peter a rapporté \$9.85 en premier, \$4.40 en deuxième et \$2.85 en troisième. Fleetwing, \$3.65 en deuxième et \$2.55 en troisième.

Rose QUESNEL
Le tabac uniforme depuis vingt ans

Un emballage soigné conserve admirablement bien les qualités du Rose Quesnel jusqu'à vous — et c'est ce qui a contribué à en faire le tabac le plus populaire de la Province.

L'enveloppe scellée conserve le mélange qui l'a tenu uniforme depuis vingt ans.

Le Rose Quesnel est garanti pur et exempt de toute sophistication et de "mouillade". — Doux et libre de nicotine vous pouvez en fumer plus que d'habitude sans ressentir de fatigue.

Rock City Tobacco Company

Tamper, \$2.70 en troisième.

Septième course. — 6 furlongs. Bourse, \$500. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$400. Huttenthorpe, 112, Josiah.

Golden Red, 112, Connors. Max Gold, 111, Jackson.

Mike, 112, Foden. El Coronel, 112, Ball.

Golden Cham, 112, Fraley. Night Light, 106, Hatton.

Temps, 1:17. Pari de \$2 sur Huttenthorpe a rapporté \$6.10 en premier, \$3.70 en deuxième et \$2.65 en troisième. Golden Red, \$4.70 en deuxième et \$2.45 en troisième. Max Gold, \$3.05 en troisième.

KNOWLES À TRIOMPHÉ DE FONTAINE

LE REPRÉSENTANT DU CLUB MONT-ROYAL S'EST ASSURÉ LE CHAMPIONNAT INTERMÉDIAIRE DE LA PROVINCE AU TOURNOI DE TENNIS LES JOUTES D'HIER ET LES PARTIES D'AUJOURD'HUI.

Ceux qui allèrent au club Outremont, hier, ne regretteront pas le voyage, car ils assisteront à quelques-unes des plus belles parties de tennis qui se soient jamais jouées à Montréal. Comme on s'y attendait, Laframboise, Crocker, Wright et Savard ont gagné et joueront en semi-finales. Laframboise a défait Brown, un des joueurs les plus dangereux de la province, 6-2, 6-2, et pour cette fois du moins, le résultat indique bien ce que fut la partie; Laframboise eut l'avantage durant les deux séries; en dépit de son brillant jeu, Brown n'eut jamais de chances de triompher. Ceux qui ont vu Laframboise jouer l'an dernier s'accordent tous pour dire que son jeu s'est amélioré considérablement.

Contrairement à Laframboise, Savard, Crocker et Wright durent dépenser tout ce qu'ils avaient d'expérience et d'habileté pour triompher de leurs adversaires. La partie entre Savard et Cassils et celle entre Watt et Crocker furent les plus intéressantes de la journée.

KNOWLES CHAMPION
W.-H. Knowles, du club Mont-Royal, est le nouveau champion intermédiaire de la province de Québec; ceux qui s'attendaient à voir triompher Fontaine ont été déçus, mais doivent reconnaître que l'expérience compte pour beaucoup dans les tournois de tennis.

Q.-C.-D. Bovey et H.-M. Kennedy ont remporté le championnat intermédiaire des doubles de la province en battant E.-L. Pearce et L. Rohr, du Mont-Royal, trois séries à un.

Mlle GALLERY VICTORIEUSE
Mlle Gallery a remporté une nouvelle victoire hier en battant Mme Trimmingham, du club Mont-Royal; elle doit jouer contre Mme Wright d'Outremont, cet après-midi, et cette rencontre sera sans doute la plus intéressante du tournoi.

RÉSULTAT DES JOUTES D'HIER:
Simples: — Wright bat A. L. S. Mills: 6-2, 4-6, 6-2; E. H. Laframboise bat J. W. Brown: 6-2, 6-2; W. F. Crocker bat R. N. Watt: 6-3, 5-7, 6-2; J. E. Savard bat A. L. Cassils: 6-8, 6-3, 6-2.

Dames: — Mme H. H. Boyd bat Mlle F. Grierson: 6-3, 6-2; Mlle I. Haselden bat Mlle K. I. Ritchey: 4-6, 6-3, 8-6; Mlle G. Gallery bat Mme Trimmingham: 3-6, 6-1, 6-4.

Mixtes: — Mme H. F. Wright et M. R. N. Watt triomphent de Mlle F. Grierson et W. F. Crocker: 6-4, 6-3; Mme J. C. Eaton et N. B. Francis triomphent de Mlle I. Haselden et J. W. Brown: 6-3, 6-2; Mlle K. Gallery et E. H. Laframboise triomphent de Mlle M. Smallpiece et Mlle E. Starke: 6-4, 6-2.

Doubles: — Mme H. F. Wright et Mlle P. S. Rykert triomphent de Mlle B. et P. A. Abbott: 6-4, 3-6, 6-4; Mlle J. S. O'Brien et Mlle L. Williamson triomphent de Mlle L. C. Beupre et Mme H. P. Hamel: 6-3, 6-2; Mlle J. S. O'Brien et Mlle L. Williamson triomphent de Mlle B. Smallpiece et Mlle E. Starke: 6-4, 6-2.

Mme J. C. Eaton et Mme Trimmingham triomphent de Mlle M. K. Simpson et Mlle G. W. Hoad: 6-4, 6-1.

Intermédiaires: Finale des simples: — W. H. Knowles bat P. Fontaine: 6-4, 6-4, 6-1.

Intermédiaire: Finale des doubles: — S. C. D. Bovey et H. M. Kennedy triomphent de F. L. Pearce et L. Rohr: 3-1.

Simples: Juniors: — M. L. Robertson bat R. Viau: 7-1, 4-6, 7-5.

LES PARTIES D'AUJOURD'HUI
Toutes les parties qui seront jouées cet après-midi sont d-s semi-finales. Outre les semi-finales des simples, entre Laframboise et Savard, Crocker et Wright, il y aura les semi-finales des doubles qui devraient fournir du jeu excessivement intéressant, de même que les semi-finales des mixtes; Crocker et Mlle Grierson ont été éliminés hier par Madame H. F. Wright et R. N. Watt après une partie où les dames jouèrent d'une façon superbe et il semble que Mlle Gallery et Laframboise devraient gagner le championnat.

Il y aura réception ce soir au club de Tennis Outremont à laquelle sont invités tous ceux qui ont pris part au tournoi; cette soirée est organisée par l'Association de Tennis de la province qui a pris les moyens nécessaires pour en faire un succès.

2 heures 30
Simples: semi-finales: Dames — Mme H. H. Boyd vs Mlle J. Haselden; Mlle G. Gallery vs Mme H. F. Wright; Semi-finales: Garçons — D. Clarke vs R. T. Barnard; J. Mordard vs A. H. H. H.

4 heures
Doubles: semi-finales — E. H. Laframboise et A. S. Cassils vs A. L. S. Mills et N. B. Francis; W. F. Crocker et J. Wright vs J. M. Brown et R. N. Watt.

4 heures 30
Doubles: Dames — Mme H. H. Boyd et Mlle I. Haselden vs Mlle K. I. Ritchey et G. Gallery.

Simples: Semi-finales: Juniors — G. Nunn vs C. H. Johnson; M. S. Robertson vs C. W. Leslie.

5 heures 30
Simples: semi-finales: — E. H. Laframboise vs J. E. Savard; W. F. Crocker vs J. Wright.

Doubles: — Mme H. F. Wright et Mlle P. S. Rykert vs Mlle J. S. O'Brien et Mlle L. Williamson.

6 heures 30
Mixtes: semi-finales: — Mme H. Wright et R. N. Watt vs Mme J. E. Eaton et N. B. Francis; Mlle K. Gallery et E. H. Laframboise et Mlle P. L. Rykert et G. R. L. Hoad.

7 heures
Wimbledon, 29. — Vingt mille fervents du tennis ont assisté aux séries d'hier au tournoi de Wimbledon. Le roi et la reine ont assisté aux joutes d'hier.

Comme on s'y attendait, ce sont des favoris qui sont sortis victorieux. Des milliers de personnes n'ont pu être témoins des joutes d'intérieur, de sorte qu'elles ont regardé celles des courts d'extérieur. Toutes les places étaient prises et des centaines se tenaient debout.

Dans le match principal de la journée, Vincent Richards, des Etats-Unis, a défait le Français J. Brugnon par 6-4, 6-1, 6-2.

Mme Mollie Mallory, des Etats-Unis, a défait Mlle Edgington, d'Angleterre, par 6-4, 6-0. A cause de ses récentes défaites, Mme Mallory n'est pas une aussi grosse attraction qu'auparavant.

Suzanne Lenglen, championne féminine, est toujours l'étoile populaire des courts. Hier, elle a encore remporté une victoire facile contre Mme B. C. Covell, par 6-0, 6-3. Mlle Lenglen a joué avec rapidité, comme d'habitude, Mme Covell lui a opposé une belle lutte.

Dans le match Brugnon-Richards, le Français débute avec rapidité et on aurait cru qu'il aurait donné du fil à retordre à son adversaire. Il a gagné la première partie, sur son propre service.

Richards a ensuite gagné son service et graduellement le Français manqua de précision.

Vincent Richards et Francis T. Hunter, des Etats-Unis, ont défait le major R. Bernard et le major D. M. Evans, de Grande-Bretagne, dans les doubles pour hommes, 6-2, 6-3, 7-5.

Dans les simples pour dames, Wimbledon, 29. — Vingt mille fervents du tennis ont assisté aux séries d'hier au tournoi de Wimbledon. Le roi et la reine ont assisté aux joutes d'hier.

Comme on s'y attendait, ce sont des favoris qui sont sortis victorieux. Des milliers de personnes n'ont pu être témoins des joutes d'intérieur, de sorte qu'elles ont regardé celles des courts d'extérieur. Toutes les places étaient prises et des centaines se tenaient debout.

Dans le match principal de la journée, Vincent Richards, des Etats-Unis, a défait le Français J. Brugnon par 6-4, 6-1, 6-2.

Mme Mollie Mallory, des Etats-Unis, a défait Mlle Edgington, d'Angleterre, par 6-4, 6-0. A cause de ses récentes défaites, Mme Mallory n'est pas une aussi grosse attraction qu'auparavant.

Suzanne Lenglen, championne féminine, est toujours l'étoile populaire des courts. Hier, elle a encore remporté une victoire facile contre Mme B. C. Covell, par 6-0, 6-3. Mlle Lenglen a joué avec rapidité, comme d'habitude, Mme Covell lui a opposé une belle lutte.

Dans le match Brugnon-Richards, le Français débute avec rapidité et on aurait cru qu'il aurait donné du fil à retordre à son adversaire. Il a gagné la première partie, sur son propre service.

Richards a ensuite gagné son service et graduellement le Français manqua de précision.

Vincent Richards et Francis T. Hunter, des Etats-Unis, ont défait le major R. Bernard et le major D. M. Evans, de Grande-Bretagne, dans les doubles pour hommes, 6-2, 6-3, 7-5.

Dans les simples pour dames, Wimbledon, 29. — Vingt mille fervents du tennis ont assisté aux séries d'hier au tournoi de Wimbledon. Le roi et la reine ont assisté aux joutes d'hier.

Comme on s'y attendait, ce sont des favoris qui sont sortis victorieux. Des milliers de personnes n'ont pu être témoins des joutes d'intérieur, de sorte qu'elles ont regardé celles des courts d'extérieur. Toutes les places étaient prises et des centaines se tenaient debout.

Dans le match principal de la journée, Vincent Richards, des Etats-Unis, a défait le Français J. Brugnon par 6-4, 6-1, 6-2.

Mme Mollie Mallory, des Etats-Unis, a défait Mlle Edgington, d'Angleterre, par 6-4, 6-0. A cause de ses récentes défaites, Mme Mallory n'est pas une aussi grosse attraction qu'auparavant.

Suzanne Lenglen, championne féminine, est toujours l'étoile populaire des courts. Hier, elle a encore remporté une victoire facile contre Mme B. C. Covell, par 6-0, 6-3. Mlle Lenglen a joué avec rapidité, comme d'habitude, Mme Covell lui a opposé une belle lutte.

Dans le match Brugnon-Richards, le Français débute avec rapidité et on aurait cru qu'il aurait donné du fil à retordre à son adversaire. Il a gagné la première partie, sur son propre service.

Richards a ensuite gagné son service et graduellement le Français manqua de précision.

MONTREAL EST DÉFAIT PAR QUEBEC

LES VISITEURS S'ASSURENT LA VICTOIRE DANS LA NEUVIÈME MANCHE. RÉSULTAT: 6 A 4 — TROIS-RIVIÈRES BLANCHI PAR LE CANADIEN.

Le club Québec a gagné la première partie de la série contre le Montréal hier après-midi, au parc Atwater, lorsque les Québécois ont triomphé par 6 à 4. Les visiteurs s'assurèrent la victoire dans la dernière reprise alors qu'ils enregistraient trois points sur quatre coups réussis, une passe au premier but sur quatre balles et à la suite d'une erreur de Hunnefeldt.

Costello et Davis se firent la lutte et ils s'accordèrent chacun neuf coups simples. D'un autre côté Davis eut un meilleur contrôle que son adversaire.

QUEBEC	Ab.	R.	H.	P.	A.	E.
Sauvage, rf.	3	2	0	0	1	0
Carmel, cf.	4	1	2	1	0	0
Delisle, cf.	2	0	1	0	0	0
Desrosiers, 2b.	2	1	0	3	1	0
Martin, 3b.	4	0	3	1	3	0
Major ss.	4	0	1	2	0	0
Schwab, lb.	3	1	1	0	0	0
Wingo, c.	3	0	1	1	0	0
Davis, p.	3	0	0	0	3	0
Totaux	29	6	9	27	12	0

ROYAL	Ab.	R.	H.	P.	A.	E.
Grant, lf.	5	3	2	0	0	0
Dykes, 2b.	3	0	1	1	0	0
Hunnefeldt, lb.	3	0	0	1	1	0
Jones, rf.	4	2	2	0	0	0
Ware, cf.	1	0	1	4	0	0
Singher, ss.	4	0	0	2	2	0
Zilenzenger, c.	3	0	0	4	2	0
Peeler, c.	4	0	0	4	0	0
Costello, p.	3	0	1	1	3	0
Cardner	1	1	1	0	0	0
Totaux	32	4	9	27	9	1

Résultat par manche:
Québec 200100003—4
Royal 200001001—6

SOMMAIRE

Deux buts, Grant, Jones, Ware, Hunnefeldt. Trois buts: Grant. Coup de circuit, Jones. Sacrifices Dykes, Ware, Delisle (2), Desrosiers, Martin, Schwab, Davis. Double-jeu, Martin, Desrosiers et Schwab, Dykes à Hunnefeldt à Zilenzenger. Buts volés: Grant, Martin, Wingo, Laissez sur les buts. Québec 8, Royal 7. Buts sur balles, de Davis, 3; de Costello, 5; retirés au bâton, par Davis, 9; par Costello, 4. Frappé par Davis, Zilenzenger, par Costello, Carmel.

TROIS-RIVIÈRES BLANCHI

Trois-Rivières, 29. — Le Canadien a battu Trois-Rivières hier après-midi par 8 à 0. Le lanceur Hill a été très effectif en n'accordant que cinq coups réussis. Il ne fut en danger qu'à la cinquième reprise, alors que les locaux mirent trois hommes sur les buts, mais un rapide double-jeu d'O'Rourke à Boole à Army, annéantit les expériences du Trois-Rivières. O'Hern fut frappé par treize coups réussis. A la neuvième, Frank Delisle frappa un coup de circuit avec un coureur sur les buts, Weimer et O'Rourke ont joué une partie sensationnelle au champ.

Résultat par manche:
Canadiens 110100203—8 13 0
Tr.-Rivières 000000000—0 5 0
Batteries: Hill et Boole; O'Hern et Becker.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
Canadien	29	16	644
Royal	29	19	604
Québec	19	27	413
Trois-Rivières	17	32	347

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Les joutes disputées hier après-midi dans les séries des ligues de baseball Nationale, Américaine et Internationale, ont donné les résultats suivants:

NATIONALE

A Chicago: St-Louis 010 000 000—1 6 2
Chicago 000 000 000—0 4 2
Batteries — Toney et Ainsmith; Alexander et O'Farrell.

A Philadelphie:

Une session au Manitoba

Le parlement manitobain sera appelé le 25 juillet à adopter un régime pour les liqueurs.

Winnipeg, 29. (S.P.A.) — La législature du Manitoba se réunira pour une courte session le 25 juillet afin d'adopter une législation concernant la vente des liqueurs par le gouvernement. Le bill des "bières et vins" sera soumis à l'électorat le 11 juillet et s'il est adopté il deviendra loi. Un effort sera fait pour régler les affaires de cette session extraordinaire en une semaine.

Les Russes sont invités

Les alliés leur offrent de signer le traité des détroits turcs à Lausanne. La question de la dette ottomane.

Lausanne, 29. (S.P.A.) — Les Alliés ont fait une nouvelle démarche pour "ramener la Russie à l'Europe" en décidant d'inviter les Soviets à signer la convention des détroits turcs quand le traité de Lausanne sera au moment d'être conclu.

Les conditions d'ouverture des détroits aux navires de guerre étrangers ont été arrêtées ici lors de la première conférence mais le ministre des affaires étrangères, M. Tchitcherine, qui était un délégué, a fait des objections à cet accord. Les Soviets depuis cette époque et notamment pendant la période d'excitation qui a suivi l'association de Vorovsky, ont prétendu que la Russie ne s'était jamais refusée à signer la convention et qu'elle avait le droit d'être représentée à la conférence actuelle. Les Alliés sont curieux de savoir quel accueil la Russie fera à l'invitation actuelle.

Le problème de la dette ottomane a de nouveau été retardé, les délégués français n'ayant pas reçu de leur gouvernement les instructions attendues. Les Français et les Anglais ont encore plusieurs différends à mettre au point à ce sujet.

LOI ONTARIENNE SUR LES COURSES

M. Drury met en vigueur une législation votée à la dernière session provinciale. — Défense de publier dans les journaux les pronostics et les résultats du pari mutuel.

Toronto, 29. (S.P.A.) — Le gouvernement de l'Ontario vient d'adopter un décret pour promulguer la loi sur les paris aux courses. Cette loi votée durant la dernière législature ne devait être promulguée qu'au cas où celle proposée par sir Lomer Gouin aux Communes serait rejetée.

La dernière décision du Sénat au sujet du projet de loi de sir Lomer Gouin a fait promulguer la loi de l'Ontario. Le droit qu'aurait le gouvernement d'agir ainsi serait contesté et l'on se demande si cette loi ne sera pas combattue devant les tribunaux.

La loi interdit non seulement aux journaux de l'Ontario de publier les pronostics et les résultats du pari mutuel mais prévoit à la saisie des journaux publiés même en dehors de la province, s'ils contiennent des renseignements sur les courses en Ontario.

MAGISTRAT FRAPPE A LA TETE

Un représentant de l'autorité qui s'apprêtait à lire l'acte des émeutes à Sydney a reçu des projectiles qui l'ont blessé. Il a perdu connaissance.

Sydney, Nouvelle-Ecosse, 29. (S.P.A.) — Le magistrat W. A.-G. Hill a été atteint d'une pierre à la tête, qui lui a fait perdre connaissance au moment où il se préparait à lire la loi sur les émeutes sur le quai Whitney. Il était environ 10 heures 30 et depuis huit heures nombre d'échauffourées avaient eu lieu entre les grévistes et la police municipale. Les policiers ont essuyé une grêle de pierres mais sans qu'aucun soit sérieusement blessé.

Le Dr James Bruce qui a prodigué les premiers soins à W. A.-G. Hill a déclaré que son état ne présentait aucune gravité. A minuit la police paraissait maîtresse de la situation.

Des bandes de grévistes avaient parcouru toute la journée les rues de la ville, mais sans incident.

La grève a été déclarée à la suite d'une demande d'augmentation de salaire et pour obtenir la reconnaissance de l'union.

L'ETAT DES HOTELS

Les inspecteurs du gouvernement provincial constatent que les chambres sont en général bien tenues mais que les prix sont presque toujours trop élevés. On promet une amélioration.

Québec, 29. (S.P.A.) — Les rapports sur l'inspection des hôtels viennent d'être communiqués aux départements des travaux publics. Ils constatent qu'en général, il y a peu d'améliorations sur les principaux sujets de plainte des touristes. Les chambres sont en grande partie confortables et bien tenues, mais les repas sont ou très chers ou laissent beaucoup à désirer. Il n'est pas rare, dans les districts ruraux, que les prix demandés varient suivant les visiteurs et de voir réclamer \$1.00 pour un modeste lunch et \$1.25 pour un non moins modeste dîner.

Les hôtels des centres importants, redoutant la concurrence des restaurants, ont en général, une bonne table. Il en est de même dans le comté de Gaspé, où la table est bonne et raisonnable comme prix.

Les hôteliers ont été prévenus que si les conditions ne s'amélioraient pas, ils s'exposaient à perdre leur licence. Beaucoup ont répondu que, n'ayant des voyageurs que pendant la saison d'été, c'est ce qui les obligait à faire payer de gros prix.

Le gouvernement provincial compte prendre la chose en main, d'après ce qu'aurait dit M. J.-L. Perron, ministre de la voirie, et au cours de la prochaine session une loi serait présentée pour que les touristes soient assurés de trouver propreté, confort et bonne chère.

L'émigration aux Etats-Unis

Le département du travail fait connaître le pourcentage des immigrants qui pourront entrer en terre américaine durant l'année qui commence le premier juillet prochain.

Washington, 29. (S.P.A.) — Il n'y a que de légers changements dans les pourcentages de l'année dernière d'après les règlements promulgués par le département du travail, qui fixent le nombre des immigrants des différentes nationalités qui seront admis aux Etats-Unis d'après la loi de "pourcentage" pendant l'année fiscale commençant le 1er juillet.

Les pourcentages des pays étrangers qui envoient en général le plus grand nombre d'immigrants n'indiquent aucun changement. D'un total de 357,803 personnes qui seront admises comme en 1922-1923, le pourcentage pour l'Angleterre et l'Irlande reste fixé à 77,342, celui de l'Allemagne à 67,607 et celui de l'Italie 42,057. Le pourcentage français est encore de 5,729.

La fin de la présente année fiscale, le 30 juin, verra l'épuisement de tous les pourcentages excepté ceux de l'Allemagne et de l'Esthonie. Il restera approximativement 20,000 immigrants pour le compte de l'Allemagne et 1,000 pour celui de l'Esthonie.

UN ACCROC AUX USAGES INTERNATIONAUX

Lord Curzon a fait une longue déclaration hier à la Chambre des lords sur les récentes saisies de liqueurs alcooliques pratiquées par les Etats-Unis sur les navires anglais — Washington est dans son droit strict mais il enfreint la pratique internationale.

La Grande-Bretagne refuse d'accepter la proposition américaine concernant la limite de douze milles.

Londres, 29. (S.P.A.) — Le marquis de Curzon, ministre des affaires étrangères, a fait hier une longue et importante déclaration en réponse à lord Birkenhead, qui attirait son attention sur la saisie de liqueurs alcooliques par les Etats-Unis sur les navires anglais.

Le ministre a déclaré qu'il n'y a aucune possibilité que la Grande-Bretagne tombe d'accord avec le gouvernement des Etats-Unis pour lui donner le droit dans la limite des douze milles de perquisitionner les navires à bord des navires. Le gouvernement, a-t-il dit, comprend l'importance de la question et tous les moyens diplomatiques ont été épuisés pour sortir d'une situation qui est indubitablement désagréable et qu'il ne faut pas prolonger.

Lord Curzon a montré que l'affaire soulève de graves points de droit en matière de loi et de politique internationale.

Le gouvernement anglais n'était pas concerné dans la loi de prohibition des Etats-Unis, qui était une question de politique intérieure au sujet de laquelle le gouvernement anglais n'avait pas à exprimer d'opinion; nous n'avons pas non plus à discuter l'interprétation donnée par la Cour suprême des Etats-Unis aux lois de ce pays. Mais le gouvernement est affecté par le traitement fait aux navires anglais dans les eaux territoriales des Etats-Unis et dans le degré de conformité ou de non-conformité de ce traitement avec l'usage international.

Il serait prématuré pour lui de dire le résultat de ses efforts.

Lord Curzon dit qu'il n'aborde pas le droit légal pour les Etats-Unis d'assujettir à ses conditions les navires pénétrant dans leurs eaux, parce que la-dessus le droit international ne laisse aucun doute. Il a énuméré les démarches faites par la Grande-Bretagne, envoyant d'abord une note au gouvernement des Etats-Unis par l'entremise de l'ambassadeur anglais aux Etats-Unis après que le procureur général Daugherty eut déclaré que la loi Volstead s'appliquerait aux navires étrangers.

"Nous avons signalé, a-t-il poursuivi, que pour tout Etat même pour garantir la stricte observance de ses lois municipales sur les navires de haute mer — comme il résultait de la règle américaine — cette action serait sans précédent et que, si elle était adoptée par d'autres Etats, cela exposerait tout le trafic maritime autre que le cabotage aux périls découlant d'un conflit d'autorité. Le gouvernement des Etats-Unis a accusé réception de cette note, mais n'est pas entré en discussion."

Lord Curzon a énuméré par ordre chronologique les représentations que la Grande-Bretagne a adressées aux Etats-Unis, faisant mention des instructions données à l'ambassadeur à Washington pour qu'il se mette en relations avec ses collègues européens, a été impossible de convenir de représentations concertées, comme quelques-unes des nations, notamment la France, avaient déjà envoyé des protestations et reçu la réponse des Etats-Unis, durant la première semaine de juin.

La position légale de la Grande-Bretagne, suivant ses autorités en matière de jurisprudence, est la suivante: "Il y a deux principes reconnus de droit international qui nous empêchent de soutenir que les Etats-Unis ont violé le droit international en défendant aux navires étrangers de venir dans ses eaux avec des liqueurs alcooliques. Le premier est que des étrangers trafiquant avec un pays doivent se conformer à ses lois; le second déclare que tout Etat indépendant a l'autorité suprême sur toutes les personnes et tous les biens compris dans son territoire, avec les navires mouillant dans ses eaux territoriales."

POSITION SPECIALE DES NAVIRES

Voilà l'intervention stricte du droit, mais il y a d'autres considérations de valeur et d'importance beaucoup moindre. Les principes que j'ai signalés ne sauraient être poussés à l'extrême, mais doivent être appliqués avec modération et bon sens. Un navire est un véhicule qui passe d'un Etat à un autre, qui, par conséquent, ne peut éviter la nécessité de se plier à d'autres régimes légaux pouvant ne pas s'adapter avec la loi d'un pays parti culier qu'il visite. De plus, il est universellement reconnu qu'un navire a une étroite parenté avec l'Etat dont il arbore le drapeau et sur plusieurs sujets on croit généralement que tous les gouvernements doivent reconnaître les lois comme souveraines.

La conséquence de tout cela a été qu'en maintes occasions l'usage a prévalu pour qu'un Etat n'exige pas la soumission à sa propre loi, même d'un navire qui mouille dans ses eaux, mais laisse régler ces questions d'après la loi de l'Etat indiqué par le drapeau.

"Mais cela est l'usage international et non le droit international et, conséquemment, une violation de cet usage est une violation non du droit international mais un accroc fait à l'entente entre nations. Donc si une nation agit avec mauvaise grâce, à l'égard des navires d'une autre nation, celle-ci peut user de représailles."

Quant à la rupture des cachets de la douane anglaise, lord Curzon dit que les sceaux ne sont pas intangibles en dehors des eaux britanniques et il a réitéré la récente déclaration faite par le premier ministre Stanley Baldwin, qu'il n'y avait pas sujet à protestation et que la Grande-Bretagne reconnaît aux

Etats-Unis le droit de rompre les sceaux dans ses eaux territoriales.

LE BUT DES ARMATEURS

Le but des armateurs anglais en expédiant des liqueurs sous sceaux à New-York, continue lord Curzon, n'était pas d'établir une cause-type. Leur intention était de voir si les Etats-Unis allaient réellement procéder en violation des pratiques internationales.

Une autre considération est que le réel motif des Etats-Unis, en permettant que cette matière soit tirée au clair présentement c'est un ardent désir d'agir sur nous pour empêcher le trafic des liqueurs en contrebande, notamment dans les Antilles. Ceci ressort du fait que les dernières propositions du gouvernement américain à la Grande-Bretagne comportent ces deux questions.

Le secrétaire est alors entré dans les détails de ces propositions, faites l'an dernier, pour empêcher la contrebande des liqueurs, comportant l'extension du droit de recherche dans les limites de douze milles des côtes et le refus de la part de l'Angleterre d'accepter de telles propositions.

"Nous avons senti l'impossibilité d'arrêter permanentement le commerce de contrebande", a dit le secrétaire et nous n'avons pas pu acquiescer à l'abandon d'un principe auquel nous attachons une grande importance. Mais en même temps nous avons pris toutes les mesures possibles pour empêcher que la loi fut violée par la contrebande."

Lord Curzon a terminé en repassant en détail la dernière proposition des Etats-Unis concernant l'établissement de la limite de douze milles comme accord temporaire. Il a qualifié cette proposition de complexe. Elle devra, a-t-il dit être étudiée par le comité spécial que préside Ronald McNeill. C'est alors qu'il a déclaré que la Grande-Bretagne ne pouvait agréer à une nouvelle proposition.

CE QUE DIT LORD BIRKENHEAD

Lord Birkenhead, attirant l'attention sur la saisie par les Etats-Unis de liqueurs sur des navires britanniques à New-York, a demandé quelle était la politique du gouvernement relativement aux difficultés que rencontrent les navires anglais.

Lord Birkenhead a dit: "Cette autorité éminente (visant évidemment M. Lloyd George) nous exhortait à rester calmes et à laisser les Etats-Unis faire la grande expérience à leurs risques et périls sans intervenir. Je ne sais si quelque-uns d'entre nous a montré quelque inclination pour l'examen de cette question avec calme. Or il est généralement reconnu qu'aucune représentation amicale et raisonnable aux Etats-Unis ne pourrait manquer de recevoir une réponse amicale et raisonnable. Personne dans ce pays n'a l'intention ni de désir de faire la critique de la politique intérieure des Etats-Unis."

Il a passé à l'examen légal de la saisie et il doute qu'un simple avocat compétent des Etats-Unis ait jamais soupçonné que la loi Volstead mène à des conséquences telles que celles incluses dans la décision de la Cour suprême des Etats-Unis. Une grande école d'avocats internationaux, continue-t-il, soutient que le vaisseau britannique emporte sa nationalité avec lui. C'est un principe qui s'applique tant aux Etats-Unis que dans ses pays.

On a conseillé aux armateurs anglais, continue lord Birkenhead, d'établir une cause-type devant les Cours des Etats-Unis, mais il se traiterait extrêmement malheureux que la décision de la Cour suprême soit infirmée.

Sans un mot de discussion amicale avec les Etats-Unis, devons-nous dire aux propriétaires de navires britanniques que nous ne pouvons les aider? demande Birkenhead, "et qu'ils ne devront transporter de liqueurs que jusqu'au port de destination et revenir sans liqueurs?"

Lord Birkenhead prétend qu'il serait à la fois malheureux et sans nécessité que le gouvernement britannique passe sous silence une politique de ce genre. Aucune nation au monde n'a une conception plus haute du sens commun que les Etats-Unis et il est inconcevable que les représentants pleins de tact et de courtoisie soient reçus par ce gouvernement autrement qu'avec le plus grand respect et la plus grande fraternité. Il espère que la diplomatie britannique demandera aux Etats-Unis, d'introduire dans ce système, des modifications qui tiendraient à maintenir la politique des Etats-Unis tout en déchargeant la marine britannique d'un fardeau sérieux et sans nécessité.

Birkenhead a cité une décision du gouvernement des Etats-Unis au moment d'une discussion diplomatique avec l'Espagne dans une période difficile. "Nous ne discutons pas le droit pour toute nation de prescrire les conditions sous lesquelles les navires des autres nations seront admis dans ses ports, mais cependant nous tenons que ces conditions ne doivent pas contredire les usages qui président aux relations commerciales entre nations civilisées."

POUR LES PRIX

LETTRES DE FADETTE

3ième et 4ième

5ième série . . . 55c. franco

6ième série . . . 80c. franco

Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du Devoir.

TELEPHONE EST 8000

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE



Chemises de Qualité Supérieure

1,800 CHEMISES, marque Strand, de qualité supérieure; modèle genre veston, manchettes doubles, souples; choix de tissus: oxford anglais tissé, réps, madras tissé, zéphire, crêpe tissé, etc., etc. Toutes sont garanties bon teint; choix de dessins; encolure: 14 à 17. Valeurs jusqu'à 4.00, samedi

1.95

Une Grande Vente de Chaussettes

2,000 paires de CHAUSSETTES en soie artificielle ou en fil de Lille mercisé, marchandises de 1ère qualité; aussi chaussettes "Seconds" pure soie; toutes les pointures 9 1/2 à 11. Valeurs jusqu'à .75 la paire, samedi

.50



ROBES DE BAIN

ROBES DE BAIN en tissu Perry à dessins pâles ou foncés; prix variant de 7.50 à 18.00

Vente de Complets Palm Beach

350 COMPLETS Palm Beach ou Mohair d'importation américaine; grand choix de nuances pâles, ainsi que noir à rayures blanches ou beige, etc., modèle approprié pour hommes ou jeunes hommes; ces complets de qualité supérieure sont finis à la main. Valeurs jusqu'à 30.00 pour

21.95

COMPLETS d'été en étoffe du pays (homespun) de laine; nuances pâles unies ou beige quadrillé; confection soignée; modèles pour hommes et jeunes hommes 19.95

Magnifique COMPLET d'été en étoffe du pays (homespun) tout laine; nuances pâles ou beige; confection soignée; modèles pour hommes et jeunes hommes; quart de douzaine 20.00

COMPLETS à 2 pantalons, en serge marine tout laine garantie indigo; ces complets sont confectionnés spécialement pour notre clientèle et nous les garantissons sous le triple rapport de la durée, de la coupe et du style. Modèles pour hommes et jeunes hommes 31.95

PANTALONS en flanelle tout laine blanche unie ou à rayures; coupe ample, modèle confortable 7.50

PANTALONS en duck kaki ou blanc de bonne qualité; 5 poches, passe-cinture, bord uni ou relevé 1.95

—Au rez-de-chaussée.

Centres de Table

Grands centres de table de forme ronde, 52 pces; nuance chamois en dentelle Ténériffe, magnifiques dessins; valeur de 3.95, tant que le lot durera 1.95

—Entresol.

RUBAN



RUBAN TAFFETAS, DUCHESSE, CORDE, etc., de qualité pesante, approprié pour boucles de cheveux, ceinturons, etc., 4 et 5 pces de largeur; belle variété de couleurs unies; rég. jusqu'à 49 et plus, au choix, la verge 29

RUBAN ETROIT LAVABLE à petits dessins fleuris, approprié pour garniture de lingerie; 1/4 à 1/2 pce de largeur; nuances: rose, bleu pâle, mauve, blanc; le paquet de 4 et 5 verges 25

Au rez-de-chaussée

Mouchoirs pour Dames

MOUCHOIRS en mousseline et simili-toile de belle qualité; petits motifs brodés dans un coin, bords ourlés à jours; choix de couleurs et blanc; chacun 19

3 pour 50

Cols de Fantaisie

COLS de fantaisie en mousseline suisse, linon, etc., pour dames; belle variété de modèles nouveaux, aussi séries de cols et manchettes, unis ou garnis de dentelle. Tous ces cols se lavent bien, au choix, ... 49

—Au rez-de-chaussée.

SACOCHE à Mailles d'Argent



Nous avons pu nous procurer un autre lot de SACOCHE à mailles fines d'argent ou d'or vert; jolie monture délicate unie ou gravée, poignée-chaine; grande variété de modèles. Valeurs jusqu'à 7.00 et 8.00, au choix 2.95

2.95

—Au rez-de-chaussée.

Costumes Lavables

Costumes lavables pour garçons de 3 à 10 ans; modèle à un pantalon et une culotte. Duck ou croisé blanc uni; col et manchettes bleu foncé 4.50

COMPLETS pour garçons de 7 à 10 ans; grandeurs: 25 à 28; modèle Norfolk, en étoffe du pays (homespun) gris uni ou de fantaisie, culotte droite, plis et ceinture. Spécial à 8.50

—Au premier.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 Rue Ste-Catherine Est, St-André et St-Christophe, J. N. Dupuis, Président, Eug. Dupuis, Vice-Président, A. J. Dugas, Directeur-Gérant

